



# BAGUER *Morvan*

Bulletin d'informations communales

Directeur de la publication Jean-Paul Erard

Imprimerie Doloise - 02 99 48 13 21

## *Meilleurs vœux 2020*

**N°63**  
**DÉCEMBRE**  
**2019**





*Baguerroises, Baguerrois*

*Avec cette année 2019 qui s'achève, c'est aussi la fin de mon engagement politique et communal. Vous l'avez sûrement appris par la presse, je ne serai pas candidat aux élections municipales de 2020.*

*Après 2 mandats de conseillers, 1 mandat d'adjoint et 2 mandats de Maire il est temps de laisser la place pour que des plus jeunes s'investissent pour cette superbe commune qu'est Baguer Morvan.*

*2019 aura vu la réalisation de 3 projets communaux  
La réfection et l'effacement des réseaux de la rue de la Vallée, coût : 243 826 € HT.*

*La réalisation du plateau sportif, d'une aire de jeux et la réhabilitation du parking du stade, coût : 281 600 € HT.*

*Enfin l'extension de l'école publique et l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque sont sans nul doute la plus grosse réalisation du mandat, d'abord par le coût global : 882 788 € HT mais aussi par les objectifs atteints puisque nous avons toujours*

*annoncé que l'éducation était la priorité des priorités. Au cours du Conseil Municipal du 18/11/2019, Mr Le Magourou de la Trésorerie de Dol-de-Bretagne a présenté aux conseillers la situation financière de la commune. Malgré tous les investissements réalisés en 2019 et les années précédentes, la situation financière est très saine et nous avons le plus faible taux d'endettement du secteur.*

*Efficacité plutôt que superflu, priorité dans le choix des projets, rigueur dans la gestion, volonté de consensus tels ont été mes motivations pour gérer la commune de Baguer Morvan.*

*Je l'ai fait avec passion et compte tenu de vos réactions ces dernières semaines, je pense bien fait...*

*Ces réalisations ont été possibles grâce à l'implication des Adjoints, des conseillers municipaux que je remercie ainsi que tout le personnel communal, qu'il soit administratif ou technique.*

*La cérémonie des vœux aura lieu le Samedi 4 Janvier 2020, à 11h à la Salle du Grand Verger et vous y êtes tous invités.*

*Ce sera l'occasion pour moi de vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée dans l'exercice de mes deux mandats de Maire.*

*Des structures, des moyens sont à la disposition des Baguerroises et Baguerrois.*

*Bon vent à la future municipalité.*

*A toutes et à tous, Joyeux Noël et Meilleurs vœux de Bonne et Heureuse Année 2020.*

*Jean-Paul ÉRARD*

CCAS - SAAD



Bagger-Morvan

Centre Communal d'Action Sociale  
Service d'Aide et d'Accompagnement  
à Domicile

Le **C.C.A.S.** est un établissement public administratif à caractère social géré par un conseil d'administration présidé de droit par Mr le Maire.

Pour mener à bien ses actions, il possède la personnalité morale, une autonomie juridique et administrative et d'un budget propre.

surtout heureux d'être tous ensemble.

Cette année, les doyens de l'assemblée étaient pour les dames, Madame Thébault Germaine et pour les hommes Monsieur Costard Marcel.

- **La Solidarité.** En partenariat avec les petits frères des pauvres, le 1<sup>er</sup> octobre 2019 nous avons fêté la journée internationale de la personne âgée. Pour se faire, nous avons distribué 130 roses aux abords de la mairie et déposé un joli bouquet à l'EHPAD St Thomas de Villeneuve.

- **L'animation.** L'objectif premier de ce service est de rompre l'isolement et faire participer la personne à la vie de la commune. L'animation se fait par Bernadette au village d'or quatre après-midis par semaine. L'animation est ouverte désormais à toutes les personnes bénéficiaires du SAAD. Plus de problème pour y participer, nous assurons le déplacement.

**Je commencerai ces quelques lignes par souhaiter à Laurène sa bienvenue au C.C.A.S-SAAD de Bagger-Morvan.**

**En effet, Laurène a pris ses fonctions de coordinatrice le 7 octobre au C.C.A.S et au SAAD de Bagger-Morvan, afin de renforcer l'équipe administrative.**

Le C.C.A.S. de Bagger-Morvan gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile (le SAAD). Il anime une action de prévention et de développement social dans la commune.

Le C.C.A.S, se tient à votre disposition afin d'apporter une solution la mieux adaptée à vos besoins.

Des permanences ont lieu tous les mardis et jeudis matin de 9h30 à 12h30, ou sur rendez-vous.

**N'hésitez pas à venir nous rencontrer.**

**Mais le C.C.A.S c'est aussi :**

Pour répondre au mieux à vos attentes, notre institution :

- **Le service de portage de repas à domicile.** Ce dernier est confié à un organisme agréé et traité directement avec la personne âgée ou la famille.

Nous vous proposerons Amper ou Les Menus Bretons.

- **Le service de télé-alarme.** Ce service permet à toute personne qui possède un téléphone fixe d'alerter à distance une centrale d'écoute afin d'être secourue en cas de difficultés.

- **Les festivités.** En effet, le 26 septembre 2019 nous avons réuni 130 personnes autour de notre repas annuel. Au cours de cette après-midi très conviviale, où se sont mêlés danses, chansons, contes, bonne humeur et

**Je terminerai ce chapitre par ces quelques mots :**

« Apprendre de ses Aînés  
c'est les comprendre  
et les aimer »

**Tous les membres du C.C.A.S et du SAAD de Bagger-Morvan, ont une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont quitté durant l'année 2019 et vous souhaitent que 2020 soit pour vous et pour tous ceux que vous chérissez, une année faite de joie et de grands bonheurs.**

**Bonne et heureuse année à tous.**

La Vice Présidente du C.C.A.S et du SAAD.  
Liliane ALLIO



# Les activités du village d'OR

« Je laisse la main à Bernadette pour nous parler du village d'or. »

Ce petit village que vous commencez à connaître cette année a encore réalisé plusieurs animations. Une petite nouveauté quand même : les habitants du village ont eu la joie d'accueillir des bénéficiaires du service de maintien à domicile du C.C.A.S. Grâce au mini-bus, nous allons chercher nos seniors, afin de les sortir de l'isolement, de se distraire et de partager un moment convivial.

Alors n'hésitez pas à venir vous joindre à nous...



« Nous reprenons le chemin de l'école »



A la demande des résidents, il a été mis en place deux fois par mois « la dictée ». Pour notre première dictée, en collaboration avec Sœur Jean Bosco, les personnes âgées de l'EHPAD de Bagger-Morvan sont venues se joindre à nous. Ce fût beaucoup d'émotions et de joie que de faire la dictée à Sœur Louis Marie !!! (Qui bien sûre m'a appris à lire et à écrire)

Un très bon moment d'échanges entre nous tous et des souvenirs avec beaucoup de respect.

Diverses activités et sorties ont eu lieu durant l'année :



« la tonte des moutons à Roz-sur-Couesnon »



« Activités intergénérationnelles avec l'école privée de Bagger-Morvan »



« Sortie à la cale de MORDREUC »



« Visite du musée de la paysannerie »

**Mais encore :**

« Pique-nique à Hédé et Dinard »

« Sortie au marché de Combourg avec des résidents de l'EHPAD »

**Le village d'OR vous souhaite à tous une belle et douce année 2020. Nourrit de joie, de partage et de bonne humeur. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.**

Bernadette,  
Animatrice, du Village d'or

# Résumé des délibérations des Conseils Municipaux.

## L'intégralité des délibérations sont consultables en mairie.

### Séance du 17 Décembre 2018

#### 1 – RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE PORTE PAR LE SDE35 ET DU GROUPEMENT D'ENERGIE PORTE (GAZ) PAR LE SDE 22 ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ENERGIE CREE PAR LE SDE35

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de Baguer-Morvan d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie créé par le SDE35, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité coordonné par le SDE35 et du groupement de commandes d'énergie coordonné par le SDE 22, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le retrait de la commune de Baguer-Morvan du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par le SDE35 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser le retrait de la commune de Baguer-Morvan du groupement de commandes de fourniture d'énergie (gaz) coordonné par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Baguer-Morvan au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE35 ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement

de commandes pour le compte de la commune de Baguer-Morvan.

#### 2 – SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2017

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable adopté par le comité syndical des Eaux de Beaufort. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté au Conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le renouvellement des canalisations d'eau potable prévu lotissement de Beauregard et annonce l'engagement d'une réflexion pour un nouveau schéma de distribution.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport qui est consultable en mairie.

#### 3 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Article 1 :** La mairie de Baguer-Morvan mandate le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

**Article 2 :** Les risques à couvrir concernent les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL.

**Article 3 :** La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

#### 4 – REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Baguer-Morvan peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations

suivante :

- réaménagement du parc de stationnement du complexe sportif pour 53 583.50 € ;
- création de passages piétons podotactiles rue de la Vallée pour 2 510.00 € ;
- création d'un passage de politesse et réalisation d'un passage surélevé rue du Commandant Lecossois pour 42 743.00 € (dont 6 825 € de résine gravillonnée sur le plateau et 2 920 € pour la réfection du revêtement de voirie dans l'emprise de la double chicane).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées ;

#### 5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL – REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DE LA TAXE FONCIERE

Par délibération du Conseil communautaire n° 2017-197 en date du 2 novembre 2017, puis délibérations concordantes des communes, les communes accueillant des parcs d'activités communautaires ont décidé le reversement à la Communauté de Communes à hauteur de 80 % de la part communale de la taxe d'aménagement applicable aux opérations soumises à la taxe d'aménagement et situées au sein des parcs d'activités communautaires, depuis le 1er janvier 2018.

Suite à la commission Economie du 25 octobre 2018, Monsieur le Président de la CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel souhaiterait recueillir un accord de principe quant au reversement à la communauté de communes, à compter du 1er janvier 2019 de :

- 100 % de la part communale de la taxe d'aménagement,
- 100 % de la part communale de la taxe foncière bâtie

applicables aux opérations soumises aux taxes d'aménagement et taxe foncière bâtie, situées au sein des parcs d'activités communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Donne** son accord pour le reversement à la CC du Pays de Dol et de la Baie du MSM de la totalité de la part communale des taxes d'aménagement et taxe foncière bâtie pour les opérations définies ci-dessus.

## 6 - TRAVAUX ECOLE ET BIBLIOTHEQUE – AVENANTS 1 ET 2 LOT 2 GROS ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avenants n° 1 et 2 de l'entreprise Eiffage pour le lot n° 2 Gros Oeuvre qui représentent une moins-value de 204.01 € HT.

L'avenant n°1 concerne la suppression du double mur entre la maternelle et l'extension ainsi que des coffrets ERDF, soit une moins-value de 8 947.26 € HT.

L'avenant n°2 concerne des travaux supplémentaires relatifs au constat d'absence de fondation en maternelle (canalisation eaux usées, percement mur, gaine AEP, béton fondation supplémentaire et renforcement de l'existant) entraînant une plus-value de 8 743.25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise Eiffage pour la somme de 8 947.26 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n° 2 en plus-value de l'entreprise Eiffage pour la somme de 8 743.25 € HT.

## 7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE GARDERIE AU TITRE DU FST

L'un des axes dans le cadre du FST étant les solidarités humaines pour des travaux d'équipements Enfance-Jeunesse, il est possible de solliciter un concours.

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la création d'une garderie périscolaire, sachant que ces travaux représentent 24.70 % du projet global, soit 100.43 m<sup>2</sup>. Il précise que le montant plafond subventionnable au titre du FST sera de 100 430 € correspondant à 1 000 € du m<sup>2</sup>.

DÉPENSES	MONTANT	
ETUDES	11 614.57 €	
ACQUISITION - DECONSTRUCTION	23 653.15 €	
TRAVAUX	119 528.69 €	
EQUIPEMENTS	5 556.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>160 352.41 €</b>	
RECETTES	MONTANT	
DSIL	20 372.00 €	12,71 %
FST	36 154.80 €	22,55 %
TIL	15 000.00 €	9,35 %
AUTOFINANCEMENT	88 825.61 €	55,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>160 352.41 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet tel que présenté ;
- **Valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **Sollicite** une aide financière au titre FST ;

## 8 – DM N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 9 avril 2018 relative à la répartition des charges de personnel communal à l'assainissement. Il propose d'inscrire en décision modificative les opérations d'ajustement de crédits

nécessaires au versement de la somme vers le budget principal

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 du budget assainissement.

## 9 – COMITE DES FETES – DEMANDE DE FINANCEMENT DU FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de courrier du M. Frédéric LEMARIE, Président du Comité des Fêtes de Bagger-Morvan, qui sollicite la prise en charge par la commune de la totalité du coût du feu d'artifice, étant donné le solde négatif du bilan de la fête du 13 juillet 2018 qui ne comprend pas les frais annexes comme l'entretien du matériel.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal :

- **Accepte** la prise en charge du feu d'artifice organisé chaque année le 13 juillet par le Comité des fêtes ;
- **Précise** que ce financement se fera sous forme de subvention afin de maintenir l'organisation de la totalité de la manifestation par l'association ;
- **Demande** au Comité des fêtes de transmettre le prix du feu d'artifice chaque début d'année.

## 10 – LOTISSEMENT LA BRECHE BILLY – VENTE LOT N° 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition du lot n° 2 d'une superficie de 570 m<sup>2</sup> par Monsieur Vezie Samuel et Madame Maillard Déborah domiciliés à Bagger-Pican.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-05-49 en date du 21/05/2018 fixant le prix de vente à 70 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 2 à Monsieur Vezie Samuel et Madame Maillard Déborah au prix de 570 m<sup>2</sup> x 70 € = 39 900 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette vente.

## 11 – PRESENTATION DU PROJET PLATEAU MULTISPORTS ET AIRE DE JEUX

Mme Sylvie Commereuc et M. Olivier Bourdais présente au Conseil municipal le projet de création d'un plateau multisports et d'une aire de jeux qui sera soumis à l'audition du 18 décembre 2018 du Comité de Programmation Leader après l'ajournement sollicité par la commission du 20 novembre 2018.

Cette opération prévoit la création d'un terrain multisports de 30 x 15 m, tout acier, sur gazon synthétique lesté de sable, à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis. Chaque fronton sera équipé d'une cage de football-handball et d'un ensemble de basket. Les équipements complémentaires suivants seront intégrés : 2 portillons d'accès PMR, des pare-ballons, 4 buts brésiliens, 2 poteaux de tennis-volley-badminton avec filet et 4 paniers de basket latéraux. De plus, une piste d'athlétisme

formée de deux couloirs de course de largeur 0.80 m sera réalisée en peinture autour du plateau multisports.

Dans le prolongement de ce terrain, une aire de jeux de 677 m<sup>2</sup> sera implantée sur sols de sécurité coulés caoutchouteux. Elle comprendra une structure multi-activités, un jeu d'équilibre et une balançoire nid d'oiseau pour les 2-12 ans ainsi qu'un jeu sur ressort pour les 1-8 ans, une seconde structure multi-activités pour les 4-12 ans et une tyrolienne de 30 m de long sur bac à sable ou copeau de bois. L'épaisseur et la surface du sol seront déterminées en fonction des hauteurs de chute et des capacités amortissantes.

Enfin, du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique, corbeilles) permettra d'accueillir les accompagnateurs au sein d'un espace détente enherbé.

## 12 – AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Suite à la présentation de l'aménagement du complexe sportif qui comprend la création d'un plateau multisports et d'une aire de jeux, Monsieur le Maire précise au conseil municipal le détail estimatif réalisé par la société ATEC Ouest, dont l'ensemble du projet représente 258 721.00 € :

- Prix généraux pour 4 200.00 € ;
- Aménagement d'un parking pour 53 583.50 € ;
- Création d'un terrain multisports pour 94 847.50 € ;
- Création d'une aire de jeux 6 structures pour 98 590.00 € ;
- Réalisation d'un espace vert-détente pour 7 500.00 €.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'opération d'aménagement du complexe sportif ;
- **Arrête** les modalités de financement et adopte le plan de financement indiqué ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	
ETUDES	11 800.00 €	
TRAVAUX	205 137.50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>216 937.50 €</b>	
RECETTES	MONTANT	
LEADER	70 000.00 €	32,27 %
DETR	65 081.25 €	30 %
FST	34 145.10 €	15,74 %
AUTOFINANCEMENT	47 711.15 €	21,99 %
<b>TOTAL</b>	<b>216 937.50 €</b>	<b>100 %</b>

- **Précise** que les crédits disponibles seront inscrits en dépenses à l'opération « Plateau multisports et aire de jeux »

- **Charge** M. le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## Séance du 28 Janvier 2019

### 1 - SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal arrête les montants alloués pour 2019 :

SUBVENTIONS	
ASSOCIATIONS BAGUEROISES	MONTANT
MUSEE DE LA PAYSANNERIE	564.00 €
A.C.C.A.	501.00 €
U.N.C.	619.00 €
CLUB DE L'AMITIE	599.00 €
COMITE DES FETES – SUBVENTION ANNUELLE	2 824.00 €
COMITE DES FETES - FEU ARTIFICE	Selon devis
USBM	3 848.00 €
ARTS ET CULTURE	574.00 €
LES P'TITS BOUTS (par enfant)	2.45 €
A.P.E.L. (par enfant)	2.45 €
VMEH (visiteurs malade STV)	324.00 €
BAYE DANSES TRAD	100.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	MONTANT
PONTCHAILLOU (RECHERCHE CANCER)	132.00 €
CROIX D'OR SECTION DOL	110.00 €
CROIX ROUGE	55.00 €
COMITE CONTRE LA TUBERCULOSE	66.00 €
LES ENFANTS AVANT TOUT	132.00 €
LUEUR D'ESPOIR	65.00 €
MALADIE D'ALZHEIMER	65.00 €
APF (PARALYSES de FRANCE)	82.00 €
ADAPEI 35 (PAPILLONS BLANCS)	68.00 €
PREVENTION ROUTIERE	59.00 €
SNSM	53.00 €
France ADOT	65.00 €
ADMR	318.00 €
FEVILDEC-FGDON	413.00 €
SECOURS POPULAIRE	57.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	270.00 €
SECOURS CATHOLIQUE – AIDE EXCEPTIONNELLE	730.00 €

### 2 - SUBVENTIONS SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 2 % sur 2019 :

- Fournitures scolaires (56 € x 2 %) 57 € x 82 enfants = 4 674 €
- Matériel pédagogique (1964 € x 2 %) = 2 003 €
- Activités pédagogiques (64 € x 2 %) 65 € x 82 enfants = 5 330 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'inscrire la somme de 6 677 € au BP de la commune au fournitures scolaires ;
- De verser la somme de 5 330 € à l'OCCE.

### 3 - CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la participation aux dépenses de fonctionnement doit être calculée d'une part pour les élèves de l'école maternelle et d'autre part pour les élèves de l'école primaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'association n° 388-A a été conclu entre l'Etat et l'école privée « St Thomas de Villeneuve » de Baguer Morvan, le 15 novembre 2006.

Le forfait calculé sur la base du compte administratif de la commune de Baguer Morvan de l'année N-2 est fixé à 1098.00 € par élève de classe maternelle et à 616.00 € par élève de classe élémentaire.

Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public calculé par la Préfecture et applicable à la rentrée 2018 a été fixé à 375 € en élémentaire et 1 177 € en maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**De fixer** pour l'année scolaire 2018-2019 le montant de la participation de la commune de Baguer Morvan aux dépenses de fonctionnement des enfants scolarisés à l'école « St Thomas de Villeneuve » à :

- 1098.00 € par élève de classe maternelle
  - 616.00 € par élève de classe élémentaire
- De verser à l'AEPEC de Baguer-Morvan la somme de :
- 1098.00 € x 44 élèves de classes maternelles = 48 312.00 €
  - 616.00 € x 45 élèves de classes élémentaires = 27 720.00 €

**Soit un total de 76 032.00 €**

### 4 – MONTANT DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR L'ANNEE 2019 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE

**Vu** le rapport de la CLETC dûment réunie le 19 septembre 2018, relatif à l'évaluation

du transfert de charges de la compétence VOIRIE, et présenté lors du Conseil communautaire du 25 octobre 2018,

**considérant** que les attributions de compensation provisoires pour l'année 2019, après transfert de la compétence VOIRIE, s'établissent comme suit :

COMMUNES	AC DEFINITIVES 2018	Transfert de charges VOIRIE - méthode dérogatoire	AC PROVISOIRES 2019
<b>CH 014 Atténuation de produits</b>	<b>1 645 387,65 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 645 387,65 €</b>
BAGUER-MORVAN	49 048,20 €	0 €	49 048,20 €
BAGUER-PICAN	34 377,00 €	0 €	34 377,00 €
LA BOUSSAC	5 126,51 €	0 €	5 126,51 €
CHERRUEIX	71 614,00 €	0 €	71 614,00 €
DOL-DE-BRETAGNE	1 062 852,94 €	0 €	1 062 852,94 €
EPINIAC	97 976,00 €	0 €	97 976,00 €
MONT-DOL	43 034,00 €	0 €	43 034,00 €
PLEINE-FOUGERES	83 506,48 €	0 €	83 506,48 €
ROZ-LANDRIEUX	64 266,00 €	0 €	64 266,00 €
ROZ-SUR-COUESNON	37 006,64 €	0 €	37 006,64 €
SAINT-BROLADRE	49 478,12 €	0 €	49 478,12 €
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE	9 233,56 €	0 €	9 233,56 €
LE VIVIER-SUR-MER	37 868,20 €	0 €	37 868,20 €
<b>CH 73 Impôts et taxes</b>	<b>- 20 682,02 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 20 682,02 €</b>
BROULAN	- 3 496,12 €	0 €	- 3 496,12 €
SAINS	- 3 196,56 €	0 €	- 3 196,56 €
SAINT-MARCAN	- 2 129,52 €	0 €	- 2 129,52 €
SOUGEAL	- 3 279,08 €	0 €	- 3 279,08 €
TRANS-LA-FORET	- 4 158,56 €	0 €	- 4 158,56 €
VIEUX-VIEL	- 4 422,18 €	0 €	- 4 422,18 €
<b>MONTANT NET AC</b>	<b>1 624 705,63 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 624 705,63 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal :

- **De fixer** les montants des attributions de compensation provisoires pour l'année 2019 après impact des charges transférées, évaluées selon la méthode

dérogatoire, au titre de la compétence VOIRIE tels que présentés dans le tableau ci-dessus,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5 – MONTANT DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR L'ANNEE 2019 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE LECTURE PUBLIQUE

Vu le rapport de la CLETC dûment réunie le 19 septembre 2018, relatif à l'évaluation du transfert de charges de la compétence Lecture publique, et présenté lors du Conseil communautaire du 25 octobre 2018,

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2019 suite au transfert de charges VOIRIE	Transfert de charges LECTURE PUBLIQUE - méthode dérogatoire	AC PROVISOIRES 2019
<b>CH 014 Atténuation de produits</b>	<b>1 645 387,65 €</b>	<b>- 7 952,00 €</b>	<b>1 637 435,65 €</b>
BAGUER-MORVAN	49 048,20 €	- 5 526,00 €	43 522,20 €
BAGUER-PICAN	34 377,00 €	- 5 355,00 €	29 022,00 €
LA BOUSSAC	5 126,51 €	8 666,00 €	13 792,51 €
CHERRUEIX	71 614,00 €	- 3 731,00 €	67 883,00 €
DOL-DE-BRETAGNE	1 062 852,94 €	- 19 263,00 €	1 043 589,94 €
EPINIAC	97 976,00 €	- 4 645,00 €	93 331,00 €
MONT-DOL	43 034,00 €	- 3 766,00 €	39 268,00 €
PLEINE-FOUGERES	83 506,48 €	19 543,00 €	103 049,48 €
ROZ-LANDRIEUX	64 266,00 €	- 4 421,00 €	59 845,00 €
ROZ-SUR-COUESNON	37 006,64 €	10 201,00 €	47 207,64 €
SAINT-BROLADRE	49 478,12 €	4 256,00 €	53 734,12 €
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE	9 233,56 €	- 479,00 €	8 754,56 €
LE VIVIER-SUR-MER	37 868,20 €	- 3 432,00 €	34 436,20 €
<b>CH 73 Impôts et taxes</b>	<b>- 20 682,02 €</b>	<b>- 3 596,00 €</b>	<b>- 24 278,02 €</b>
BROUALAN	- 3 496,12 €	- 482,00 €	- 3 978,12 €
SAINS	- 3 196,56 €	- 619,00 €	- 3 815,56 €
SAINT-MARCAN	- 2 129,52 €	- 572,00 €	- 2 701,52 €
SOUGEAL	- 3 279,08 €	- 809,00 €	- 4 088,08 €
TRANS-LA-FORET	- 4 158,56 €	- 712,00 €	- 4 870,56 €
VIEUX-VIEL	- 4 422,18 €	- 402,00 €	- 4 824,18 €
<b>MONTANT NET AC</b>	<b>1 624 705,63 €</b>	<b>- 11 548,00 €</b>	<b>1 613 157,63 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal :

De fixer les montants des attributions de compensation provisoires pour l'année 2019 après impact des charges transférées,

## 6 - DEVIS IRSTEVA ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les essais de garantie pour la nouvelle station d'épuration sont effectués et que les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Cependant, considérant les dysfonctionnements persistants, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'établissement public IRSTEVA pour une expertise d'analyse de ces dysfonctionnements de la station d'épuration comprenant :

- une analyse des données de dimensionnement, de fonctionnement hydrauliques et des performances de la station ;
- une visite sur site avec réalisation de

mesures et discussions ;

Considérant qu'en l'espèce, la CLECT a adopté son rapport le 19 septembre 2018, et que le présent rapport a été adopté à la majorité requise par les communes membres,

Considérant que les attributions de compensation provisoires pour l'année 2019, après transfert de la compétence LECTURE PUBLIQUE, s'établissent comme suit :

évaluées selon la méthode dérogatoire, au titre de la compétence Lecture publique tels que présentés dans le tableau ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- la rédaction d'une note précisant les causes possibles des dysfonctionnements avec les solutions envisageables et éventuelles mesures complémentaires à réaliser.

Le coût de l'ensemble de cette prestation s'élève à 9 469.80 € HT, soit 11 363.76 € TTC. Monsieur le Maire propose que cette prestation peut être subventionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

## 7 - TRAVAUX ECOLE ET BIBLIOTHEQUE – ATTRIBUTION DU LOT 8 CARRELAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise SARL Breizh Sarazin Carrelage, titulaire du lot 8 (Chape – Carrelage Faïences – Sols souples) du marché d'extension de l'école et de création d'une bibliothèque, une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée afin de trouver une nouvelle entreprise.

Monsieur le Maire annonce qu'une entreprise a répondu et que suite à l'ouverture des plis, son analyse a été confiée au cabinet GIRARD ARCHITECTES qui a remis son rapport le 11 janvier 2019.

Au vu de la notation prévue dans le règlement de consultation, l'entreprise DEGANO a présenté une offre complète et conforme pour un montant de 42 457.44 €, soit 4 006.59 € de plus que Breizh Sarazin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le rapport d'analyse tel que présenté ;
- **Décide** d'attribuer le lot 8 – chape carrelage faïence sols souples - à l'entreprise DEGANO pour un montant de 42 457.44 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document se rapportant à ce dossier.

## 8 - PLU – REVISION ET DECLARATION DE PROJET

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son rendez-vous avec M. le Sous-Préfet de Saint-Malo concernant l'avis de la Préfecture pour le projet de modification du PLU.

La commune étant propriétaire dans le délai imparti de la zone centrale située près du parking de l'école, l'ouverture à l'urbanisation peut être poursuivie dans le cadre de la procédure de modification. Les deux autres zones n'ayant pas été acquises dans les neuf ans suivant la création du PLU, leur ouverture doit faire l'objet d'une révision.

Monsieur le Sous-Préfet recommande donc une révision intégrant une déclaration de projet sur la zone du Clos Fresnais afin de permettre la création d'un nouveau lotissement dans un délai d'un an.

Cette déclaration de projet ne peut s'appliquer que sur une zone dont la commune a l'entière maîtrise foncière. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est propriétaire que d'1 ha 75 sur les 3 ha de la zone du Clos Fresnais.

Considérant l'avis de M. le Préfet sur la modification du PLU et sa mise en compatibilité avec le SCoT du Pays de saint Malo, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lancer une consultation auprès de différents cabinets afin de procéder à la révision du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le lancement d'une consultation de cabinets d'études pour la révision du PLU ;
- **Demande** qu'une option pour l'éventuelle réalisation d'une déclaration de projet soit intégrée à la consultation.



## 9 - REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Baguer-Morvan peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police. Suite à la commission voirie du 21 janvier 2019, M. Cyril Rome présente au conseil municipal les aménagements de sécurité rue du Commandant Lecossois et rue de la Vallée qui ont été retravaillés et dont les coûts sont modifiés.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations suivantes :

- création d'un marquage au sol parking de la mairie pour 520.00 € ;
- création d'un plateau avec passage piéton rue de la vallée pour 8 034.00 € ;
- aménagement d'un plateau et d'une double chicane avec passages piétons podotactiles RD 119 rue du Commandant Lecossois pour 37 998.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées ;

- **S'engage** à réaliser les travaux sur l'année 2019 ;

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-12-83 du 17 décembre 2018.

## 10 - REPARATION DU TOIT DE LA CANTINE - DEVIS DANIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de fuites d'eau à la cantine par temps de pluie. Les agents techniques ont procédé à une réparation provisoire mais le remplacement de la couverture s'avère nécessaire sur la partie la plus ancienne. Monsieur le Maire présente le devis de la SARL Daniel pour le remplacement de la couverture et de deux gouttières dont le coût s'élève à 8 407.87 € HT.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux par la SARL Daniel pour 8407.87€ HT.

## 11 - FLEURISSEMENT DE LA TOMBE DE MME MARIE QUEVERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le legs de Mme Quévert à la commune de Baguer-Morvan et propose le fleurissement de sa tombe, chaque année au moment de la Toussaint.

Considérant la générosité de Mme Marie Quévert et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide qu'une gerbe de fleurs sera déposée tous les ans sur sa tombe.

## QUESTIONS DIVERSES

### • CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE

Mme Sylvie Commereuc annonce au Conseil municipal qu'à la demande de la

Bibliothèque Départementale, un Comité de pilotage en charge de la réflexion sur le fonctionnement de la future bibliothèque a été créé.

A cet effet, un « world café » limité à 26 personnes sera organisé le mardi 26 février à la salle des loisirs. Par groupes, des habitants représentatifs des différentes populations de la commune devront travailler sur leur vision de la future bibliothèque. Un bilan sera ensuite réalisé et servira de base à la rédaction par les élus d'un projet de service et d'orientation de la bibliothèque.

### • GRAND DEBAT NATIONAL

Dans le cadre du grand débat national lancé par le gouvernement, Monsieur le Maire indique qu'un cahier de doléances est mis à disposition du public dans l'entrée de la mairie.

## Séance du 25 Février 2019

### 1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Entendu les présentations des comptes administratifs 2018 pour le budget principal, les budgets assainissement et lotissement de la Brèche Billy ; lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2018				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés Opérations de l'exercice	701 864,58 €	155 126,40 € 644 568,12 €	979 912,15 €	13,23 € 1 394 434,21 €
Totaux	701 864,58 €	799 694,52 €	979 912,15 €	1 394 447,44 €
Résultats de clôture		97 829,94 €		414 535,29 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>EXCÉDENT DE 512 365,23 €</b>			

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018				
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés Opérations de l'exercice	32 010,43 €	42 922,75 € 84 567,72 €	27 781,18 €	80 296,90 €
Totaux	32 010,43 €	127 490,47 €	27 781,18 €	80 296,90 €
Résultats de clôture		95 480,04 €		52 515,72 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>EXCÉDENT DE 147 995,76 €</b>			

COMPTE ADMINISTRATIF LOT BRECHE BILLY 2018				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés Opérations de l'exercice	173 887,79 €	68 084,24 €	86 636,43 €	168 500,44 € 224 170,11 €
Totaux	173 887,79 €	68 084,24 €	86 636,43 €	392 670,55 €
Résultats de clôture	105 803,55 €			306 034,12 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>EXCÉDENT DE 200 230,57 €</b>			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Bernard Lepout, le doyen d'âge prend la présidence et soumet au vote les comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2018.

### 2 - APPROBATION COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Monsieur Mickaël Lemagourou receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne

les différentes sections budgétaires et annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### 3 - AFFECTATION DES RESULTATS

#### Budget Commune :

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal.

Il constate :

un excédent de fonctionnement de 414 535,29 € ;

des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 354 250,00 € et de 125 000,00 € en recettes d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au C/1068 soit : **414 535,29 €**.

### 4 - AFFECTATION DES RESULTATS

#### Budget Assainissement :

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget assainissement.

Il constate un excédent de fonctionnement de 52 515,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au C/ 1068 soit : **52 515,72 €**.

### 5 - PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE – CREATION D'UN POSTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'un agent technique remplit les conditions pour être promu au grade supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (17.33/35) à compter du 1er avril 2019 ;
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

### 6 - TRAVAUX ECOLE ET BIBLIOTHEQUE – AVENANT 3 LOT 2 GROS ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'avenant n° 3 de l'entreprise Eiffage pour le lot n° 2 Gros Oeuvre qui concerne la reprise et le rejointement du mur contre la bibliothèque, soit une plus-value de 10 173,39 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** l'avenant n° 3 en plus-value de l'entreprise Eiffage pour la somme de 10 173,39 € HT représentant 4,71 % du montant initial du marché ;
- **Autorise** M. le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

### 7 - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA VALLEE – APPROBATION DE L'ETUDE DETAILLEE DU SDE35

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SDE 35 a transmis son

étude détaillée concernant l'effacement des réseaux rue de la Vallée dont le reste à charge pour la commune, aux conditions actuelles, s'élève à 46 516,00 € répartis comme suit :

ESTIMATION DES TRAVAUX A REALISER				
	Réseaux électriques	Eclairage public	Télécom	Total Travaux
Montant H.T. révisé et arrondi	66 900 €	26 800 €	16 000 €	109 700 €
T.V.A.	13 380 €	5 360 €	3 200 €	21 941 €
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>80 280 €</b>	<b>32 160 €</b>	<b>19 200 €</b>	<b>131 640 €</b>
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES				
Montant subventionnable	66 900 €	26 800 €		93 700 €
Au taux de	80,0 %	68,0 %		
Montant des subventions	53 520 €	18 224 €		71 744 €
TVA avancée par le maître d'ouvrage	13 380 €			13 380 €
<b>Reste à charge du bénéficiaire</b>	<b>13 380 €</b>	<b>13 936 €</b>	<b>19 200 €</b>	<b>46 516 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Valide** l'étude détaillée du SDE 35 ;
- **S'engage** à réaliser les travaux indiqués aussitôt que le dossier aura été retenu par le bureau syndical ;
- **Inscrire** les crédits correspondant au budget ;
- **S'engage** à verser la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.

### 8 - CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES RELEVANT DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE CC PAYS DE DOL ET BAIE DU MONT ST MICHEL – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention « prestation de services relevant de la compétence communautaire en matière d'enfance jeunesse » est signée avec la Communauté de communes pour l'entretien et la maintenance des biens et équipements affectés au centre de loisirs.

Suite au renforcement de prestations effectuées par la commune à chaque vacance scolaire, le coût annuel des prestations s'en trouve modifié : le coût des charges de maintenance / entretien est porté à 4 597,97 € à compter du 1er juillet 2018.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de prestation de services relative à la gestion et l'entretien des équipements communaux relevant de la compétence communautaire en matière d'enfance jeunesse.

### 9 - MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations du 22 janvier 2018 et du 24 septembre 2018 portant sur :

- l'ouverture à l'urbanisation de trois nouvelles zones (frange Nord, secteur du Clos Fresnais et secteur centre près de l'école) classées en 2AU et

aménageables après la modification les classant en 1AU ;

- la mise à jour du plan de zonage concernant les marges de recul applicables à la RD 795 et à l'emplacement réservé n° 11.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Mme la Préfète d'Ille-et-Vilaine contestant les deux zones 2AU pour lesquelles la commune ne disposait pas de la maîtrise foncière avant septembre 2016 (secteur du Clos Fresnais et frange Nord).

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir la modification n° 3 sur le secteur centre près de l'école permettant la création de commerces/services et d'habitations.

Considérant l'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine qui recommande une déclaration de projet pour le secteur du Clos Fresnais dont la commune a la maîtrise foncière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de retirer du dossier soumis à l'enquête publique le secteur de la frange Nord et le secteur du clos Fresnais ;
- **Maintient** la mise à jour du plan de zonage pour la mise en adéquation avec le code de la voirie départementale.

### QUESTIONS DIVERSES

#### • PLU - DECLARATION DE PROJET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une déclaration de projet peut être intégrée en première étape de la future révision du PLU afin de modifier le zonage en 1AU du secteur du Clos Fresnais. Cette procédure de moins d'un an n'est possible que pour le terrain dont la commune est propriétaire, soit 1 ha 75 sur les 3 ha de la zone concernée.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions de Mme AUBRY pour une éventuelle acquisition par la commune d'une partie de son terrain,

zone du Clos Fresnais, afin d'y passer les réseaux pour un nouveau lotissement au-dessus de la Breche Billy.

Considérant le risque de rejet de la déclaration de projet au vu des surfaces constructibles autorisées par le SCoT du Pays de Saint-Malo, le Conseil municipal :

- **Donne un avis favorable** à une déclaration de projet portant uniquement sur la parcelle du Clos Fresnais dont la commune a la propriété ;
- **Charge** Monsieur le Maire de discuter l'achat d'une surface correspondant à une largeur de voirie.

#### • STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les derniers essais de garanties pour la station d'épuration sont conformes à l'arrêté préfectoral mais pas au cahier des charges du constructeur. Une rencontre est programmée mardi 26 février avec la police de l'eau afin de présenter ces résultats.

Suite à la rencontre avec la société OPURE, cette dernière refuse la prise en charge d'une étude par l'établissement public IRSTEA mais a accepté la prise en charge du nettoyage des six filtres et le remplacement de tous les équipements liés au chlorure ferrique.

Concernant les pics de concentration irréguliers sur certains jours, des appareils de mesure permanents seront installés en différents endroits du réseau, en collaboration avec Veolia, afin de déterminer un éventuel secteur.

## Séance du 8 Avril 2019

### 1 - VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, soit :

Taxe d'habitation	14.47 %
Taxe foncière bâti	15.01 %
Taxe foncière non bâti	41.06 %

### 2 - BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal pour 2019. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif principal 2019. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

En fonctionnement	1 049 333 €
En investissement	1 655 680 €

### 3 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget assainissement pour 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif assainissement 2019. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

En exploitation	75 596,83 €
En investissement	189 618,30 €

### 4 – BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget du lotissement de la Breche Billy pour 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2019 du lotissement de la Breche Billy.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 826 389.12 €. La section d'investissement est présentée en suréquilibre :

En fonctionnement	547 228,55 €
En investissement	724 029,12 €

### 5 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UNE AIRE DE JEUX ET D'UN PARKING » - LOT 1 A 4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié sur la plateforme E-MEGALIS le 27/02/2019 et dans Ouest France le 02/03/2019 relatif à l'aménagement d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et

LOTS	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANT HT
1 - Voiries et réseaux divers (VRD)	COLAS	139 997,85 €
2 - Equipement terrain multisports	SDU	46 768,14 €
3 - Equipement aire de jeux	SYNCHRONICITY	58 852,53 €
4 - Espace verts, clôture, mobilier	LEQUERTIER	20 532,40 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>266 150,92 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les offres des entreprises présentées ci-dessus ;
- **Attribue** les lots aux entreprises mentionnées ci-dessus ;
- **Retient** la solution gravier roulé pour le bac de la tyrolienne, portant le montant du lot 1 à 139 997.85 €, soit un marché total de 266 150.92 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 6 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VALLEE ET AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 119 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié sur la plateforme E-MEGALIS le 01/03/2019 et dans Ouest France le 06/03/2019 relatif à l'aménagement de la rue de la Vallée et aux aménagements de sécurité (double chicane et plateau) sur la RD 119.

La réception des offres était fixée le 22 mars 2019 à 12 heures et 2 plis ont été reçus.

Les critères de jugement des offres, conformément au règlement de la consultation, sont pondérés de la manière suivante :

d'un parking :

- Lot 1 : voiries et réseaux divers (VRD)
- Lot 2 : équipement terrain multisports
- Lot 3 : équipement aire de jeux pour enfants

• Lot 4 : espace vert, clôture et mobilier  
La réception des offres était fixée le 22 mars 2019 à 12 heures ; 14 plis, tous lots confondus, ont été reçus.

Le maître d'œuvre, la société ATEC OUEST, a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots.

Les critères de jugement des offres, conformément au règlement de la consultation, sont pondérés de la manière suivante :

Lots 1 et 4	Lots 2 et 3
Prix des prestations : 55 %	Valeur technique : 70 %
Valeur technique : 45 %	Prix des prestations : 30 %

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet d'études qui propose le classement suivant :

- Prix des prestations : 55 %
- Valeur technique : 45 %

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, la société ATEC OUEST, qui propose de retenir l'entreprise POTIN TP pour la somme de 188 935.00 € HT comprenant les deux options intégrées à la consultation :

- **Option 1** : résine gravillonnée sur plateau pour 6 435.00 € HT ;
- **Option 2** : réfection de l'enrobé dans l'emprise de la double chicane pour 3 330.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'offre de l'entreprise POTIN TP présentée ci-dessus ;
- **Retient** les deux options intégrées, soit un marché total de 188 935.00 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 7 – REPRISE DU MUR DE L'ECOLE – DEVIS EIFFAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa décision de reprise et de rejointoiement du mur contre la future bibliothèque.

Suite à ses travaux, il s'avère nécessaire de reprendre le mur côté cour. Monsieur le Maire présente les devis correspondant de l'entreprise Eiffage :

- moins-value rejointoiement du mur d'enceinte, soit - 420.02 € HT ;
  - reprise du mur avec parement en pierre de pays pour 2 114.89 € HT.
- Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux par la société Eiffage, soit un coût total de 1 694.87 € HT.

#### 8 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL AU BUDGET SAAD

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un agent social du SAAD a effectué 26 h 30 en cantine du 1er au 29 mars 2019.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que le budget communal effectue un reversement de 400.00 € sur le budget SAAD correspondant au coût de l'agent du mois de mars au prorata du temps réalisé à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le remboursement au SAAD du temps effectué par l'agent social sur la commune ; un titre de 400 € sera transmis par le budget SAAD au budget principal.

#### 9 - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame Sylvie COMMEREUC déléguée au dispositif argent de poche propose au Conseil municipal de reconduire ce dispositif pour cette année.

L'action va être proposée aux jeunes de l'année 2002. Un courrier leur sera transmis avec une réponse attendue au plus tard le 18 mai 2019. Les dix premières candidatures seront retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de reconduire le dispositif « argent de poche » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### 10 - TARIFS LOCATION DES SALLES ANNEES 2020-2021

Détails à la fin du bulletin

#### 11 - AUTORISATION DE DEPOT DE PLAINTE - DESIGNATION D'UN AVOCAT

Par courrier du 16 janvier 2019, Mme Piot informe la commune d'un projet de plainte préparé par leur avocat, Me Fillion, et porte diverses accusations à l'encontre de Me Tellier, avocat de la commune, dont une substitution au conseil municipal de Bager-Morvan.

Considérant le dépôt de plainte en diffamation de Me Tellier à l'encontre de Mme Piot,

Considérant les propos tenus par les époux Piot envers Me Tellier, Monsieur le Maire et le Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à porter plainte en diffamation à l'encontre des époux Piot ;
- **Désigne** Me Tellier avocat de Groupama pour représenter la commune.

#### 12 - MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE DOL-DE-BRETAGNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal une motion de soutien contre un éventuel projet de fermeture de la Trésorerie de Dol-de-Bretagne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **S'oppose** à toute réflexion qui pourrait aboutir à la fermeture de la Trésorerie de Dol-de-Bretagne.

#### 13 - VOTE DU REPORT DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

**Considérant :**

Que la loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, la compétence Assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de cette compétence à la Communauté de Communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la Communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Qu'en conséquence, la loi reporte le transfert de compétences au 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** :

- **Article 1er** : de s'opposer au transfert obligatoire au 1er janvier 2020 ;
- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile pour l'application des présentes.

#### 14 - PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE ROZ-LANDRIEUX : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roz-Landrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **N'émet** aucune observation particulière concernant la modification simplifiée du PLU de Roz-Landrieux.

#### 15 - PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLU DE DOL-DE-BRETAGNE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Dol-de-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **N'émet** aucune observation particulière concernant la modification n° 1 du PLU de Dol-de-Bretagne.

#### 16 - PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU D'EPINIAC : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification sim-

plifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Epiniac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **N'émet** aucune observation particulière concernant la modification simplifiée n° 2 du PLU d'Epiniac.

### Séance du 27 Mai 2019

#### IL EST PROCÉDÉ AU TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

#### 1 - CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT ET D'UNE AIRE DE JEUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FST

L'un des axes dans le cadre du FST étant les solidarités humaines pour des équipements Enfance-Jeunesse, il est possible de solliciter un concours.

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la création d'un terrain multisport et d'une aire de jeux, les montants relatifs aux travaux du parking étant détaillés, ils sont déduits du projet global.

DÉPENSES		MONTANT
ETUDES - MOE		9 611,00 €
TRAVAUX		213 177,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>222 788,12 €</b>
RECETTES		MONTANT
LEADER	70 000,00 €	31,42 %
DETR	43 387,50 €	19,47 %
FST	64 843,00 €	29,11 %
Autofinancement	44 557,62 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>222 788,12 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet tel que présenté ;
- **Valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **Sollicite** une aide financière au titre FST ;

#### 2 - PROGRAMME VOIRIE 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié le 25 avril 2019 sur la plateforme E-Megalix relatif au programme voirie 2019.

La réception des offres était fixée le 17 mai 2019 à 12 heures ; 4 plis ont été reçus.

La Commission voirie s'est réunie le 23 mai 2019 pour analyser les offres.

Considérant les offres, l'état des voies et les techniques précédemment pratiquées, la commission voirie propose :

- de retenir l'offre de base en tri-couche pour La Hellandais et La Saule ;
- de choisir la variante en enrobé à froid pour La Ville Guérin et La Ville Acier dont des parties en amont ou en aval ont déjà été refaites avec ce procédé ;
- de retirer La Boissière du programme voirie 2019.

Concernant La Ville Acier dont la consultation portait sur une réfection d'environ 2 400 mètres, la commission voirie propose de réduire la longueur des travaux à 1 500

mètres, à partir des Rignochais, pour cette année.

Après prise en compte de ces éléments, la commission voirie propose de retenir la société COLAS pour la somme de 36 761,20 € HT.

### 3 - MISE EN PLACE D'UN POTEAU INCENDIE – DEVIS ETABLI PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT

Dans le cadre des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable du lotissement Beauregard, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort pour la mise en place d'un poteau incendie au carrefour de la rue des Mimosas avec la rue du Muguet.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 5 414.69 € TTC base novembre 2017. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra en effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat à la Caisse de St-Malo – Monsieur le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort ;

### 4 - LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY – ANNULATION VENTE LOT 15

Monsieur le Maire fait part du désistement de M. et Mme BRIAND Kévin et Armony pour le lot n° 15 du lotissement de la Brèche Billy, faute de financement.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n° 2018-11-71 autorisant la vente du lot n° 15 à M. et Mme BRIAND Kévin et Armony.

### 5 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT EN CLASSE ULIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Dol-de-Bretagne a adressé en mairie un courrier concernant la prise en charge des frais de scolarité d'un élève résidant sur la commune de Bager-Morvan et scolarisé en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école publique Louise Michel de Dol-de-Bretagne. (Conformément au code de l'Education, article L.212-8)

La participation demandée à la commune pour l'année 2019 est de 439.90 € par élève scolarisé en ULIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en école publique à Dol-de-Bretagne en classe ULIS ;

### 6 – SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS est un établissement public communal compétent en

matière d'aide et d'action sociale. A ce titre, il anime diverses missions obligatoires et a mis en place un dispositif d'animation à destination des personnes âgées ou handicapées qui peut nécessiter un transport par minibus dont l'entretien génère des frais au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser au CCAS une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'exercice 2019.

### 7 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des modifications comptables pour régulariser la demande de remboursement des frais du centre de loisirs à la Communauté de Communes, intégrer le leg de Mme QUEVERT et les travaux qui seront réalisés par le syndicat des Eaux de Beaufort.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n° 1 du budget principal communal.

### 8 - BIBLIOTHEQUE - PROJET DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, la commune doit définir un projet de service. Mme COMMEREUC présente au Conseil municipal le document qui précise :

- le contexte de création de la future bibliothèque ;
- le personnel nécessaire et les projets à court, moyen et long terme pour répondre à des objectifs fixés ;
- les évaluations à réaliser pour vérifier l'avancement de ces objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de service de la bibliothèque tel que présenté.

### 9 - CONVENTION RELAIS TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Orange souhaite installer deux antennes relais de téléphonie mobile aux emplacements suivants :

- à proximité de l'atelier technique communal situé 28, chemin du Héron, parcelle cadastrée section AC n° 110 ;
- sur le domaine public communal à La Petite Lande Martin.

A cet effet, deux projets de baux ont été rédigés dont les principaux éléments sont :

- durée : 12 ans à compter de la date de signature avec renouvellement de plein droit pour une période de 6 ans sauf dénonciation ;
- redevance annuelle de 2 000 € pour La Petite Lande Martin à compter de la date de signature ;
- loyer de 400 € entre la signature du contrat et la pose des « équipements techniques » puis 2 000 € par an pour le chemin du Héron.

Monsieur le Maire précise qu'avec l'installation de ces antennes, la commune devrait percevoir l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont le

montant est fixé à 779 € les trois premières années puis 1 557 € par an pour chaque station radioélectrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** de mettre à disposition de ORANGE SA deux emplacements de 40 m<sup>2</sup> ;
- **autorise** l'implantation de deux équipements de station relais 28, chemin du Héron et lieudit La Petite Lande Martin ;
- **fixe** le montant de la redevance à 2 000 € net/an pour La Petite Lande Martin ;
- **fixe** le montant du loyer à 400 € net puis 2 000 € net/an pour le chemin du Héron ;
- **autorise** M. le Maire à signer les conventions avec l'opérateur ORANGE SA ainsi que tout document en vue de la réalisation de ce projet.

### 10 - CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX D'ELECTRICITE ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord cadre entre l'Association des Maires de France d'Ille-et-Vilaine (AMF35), Orange, Rennes-Métropole et le Syndicat Départemental d'Energie 35 a été signé le 4 décembre 2018 concernant les nouvelles modalités relatives à l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **retient** l'option B de la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs ;
- **autorise** M. le Maire à signer la convention correspondante et tout document nécessaire à ce dossier.

### 11 - MISE EN PRIORITE RD 78 ET RD 119 - POSE DE PANNEAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental de pose de panneaux pour la mise en priorité de routes départementales.

Les voies recensées pour la mise en priorité de la RD 78 et de la RD 119 sont :

RD 78	
VC n°65	La Ville Arthur
RD 119	Carrefour RD 78 RD 119
CR n°2	La Poterie
CR	La Houdebert
RD 119	
VC n°10	La Croix Martel
CR n°75	Pessel
CR	Le Haut de la Lande
CR	Le Pont Perin
CR n°11	La Saule
CR n°22	Le Bois Quinou
CR	Benouis
VC n°10	Benouis
RD n°78	Carrefour RD78 RD119

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **émet** un avis favorable à la mise en priorité de la RD 78 et de la RD 119 ;
- **demande** à M. le Maire de transmettre cette décision au Conseil Départemental.

## 12 - ARGENT DE POCHE

Madame Sylvie COMMEREUC fait le point sur le dossier pour lequel 7 candidatures ont été transmises en Mairie.

La commission chargée des chantiers argent de poche a analysé les candidatures et propose de recruter les 7 candidats.

Le planning a été arrêté du 1er au 26 juillet 2019 et les tâches à effectuer ont été listées.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le principe de la commission de retenir les 7 candidats.

Une réunion collective (parents et jeunes) est programmée le 14 juin 2019 pour la remise des contrats, le déroulement des chantiers et des plannings.

## 13 - TRAVAUX RUE DE LA VALLEE - DEVIS VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour le traitement des eaux usées qui nécessitera la réalisation d'un diagnostic réseau.

A l'avenir, il sera probablement nécessaire de modifier le passage du réseau principal pour atteindre la station à l'aide d'un poste de relevage via une canalisation de refoulement rue de la Vallée ou rue du Clos Ernoul.

La rue de la Vallée étant actuellement en travaux, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour un élargissement des tranchées déjà réalisées afin de poser une canalisation d'attente.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté la société Veolia, délégataire du service d'assainissement collectif, qui recommande une canalisation en diamètre 90 sur une longueur de 165 mètres pour 7536,50 € HT. La réalisation de ces travaux ne sera peut-être pas nécessaire mais, dans le cas contraire, leur coût sera beaucoup plus élevé dans quelques années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** la pose d'une canalisation d'attente rue de la Vallée ;
- **valide** le devis transmis par la société Veolia pour la somme de 7 536,50 € HT.

## Séance du 24 Juin 2019

### 1 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Vu** le rapport du commissaire-enquêteur en date du 21 mai 2019 et son avis favorable assorti d'une réserve,

**Considérant** que le conseil municipal souhaite prendre en compte les recommandations du Commissaire enquêteur telles que mentionnés dans le courrier en

réponse aux observations :

- zonage 1AUc des parcelles ouvertes à l'urbanisation ;
- inscription dans l'orientation d'aménagement du secteur centre de l'objectif de 10 logements ;

**Considérant** que la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Baguer-Morvan, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément au Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité. Le dossier de la modification n° 3 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Baguer-Morvan, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

### 2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ : REVISION DU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié le 10 mai 2019 sur la plateforme E-Megalix relatif à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

La réception des offres était fixée le 29 mai 2019 à 12 heures ; 8 plis ont été reçus.

La Commission urbanisme élargie à la Commission appel d'offre s'est réunie le 13 juin 2019 pour analyser les offres.

Après présentation de l'analyse des offres, les commissions urbanisme-appel d'offre proposent de retenir L'Atelier D'Ys pour la somme de 33 075,00 € HT comprenant l'option évaluation environnementale.

### 3 - REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE - DEVIS SOTRAV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à niveau de la cour de l'école est nécessaire suite aux travaux d'extension. Il présente le devis de l'entreprise Sotrav comprenant la scarification des enrobés existants, le terrassement, l'empierrement et la réalisation d'un nouvel enrobé sur 170 m<sup>2</sup> pour 6 765,00 € HT.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux par la société Sotrav pour 6 765,00 € HT.

### 4 - EXTENSION DE L'ECOLE - DEVIS POUR LE MOBILIER

Madame Commereuc présente au conseil municipal les devis reçus pour l'achat du mobilier de l'école (classe et salle de motricité) et de la garderie.

Sept entreprises ont été sollicitées et cinq ont répondu aux éléments souhaités en fonction de leur catalogue. Les fiches techniques ont été transmises aux enseignants afin qu'ils nous indiquent leurs préférences. Concernant la garderie, il est précisé qu'un placard aménageable est déjà intégré, la grande armoire sollicitée n'est donc pas nécessaire.

Le coût des éléments retenus en premier choix s'élève à 12 702.63 € HT réparti comme suit :

- 1 878.11 € pour la garderie (1 354.25 € chez Majuscule et 523.86 € chez MAC Mobilier),
- 4 573.52 € pour la salle de motricité (1 679.43 € chez Majuscule et 2 894.09 € chez Decathlon Pro),
- 6 251.00 € pour la salle de classe (1 808.77 € chez Majuscule, 845.13 € chez Manutan Collectivités, 608.34 € chez DPC et 2 988.76 € chez MAC Mobilier).

Considérant les coûts et le mobilier existant, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le choix des enseignants dont le coût total s'élève à 12 702.63 € HT répartis comme ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

### 5 - LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY - VENTE DU LOT N° 15

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande d'acquisition du lot n° 15 d'une superficie de 515 m<sup>2</sup> par Madame Couella Morgane domiciliée à Dol-de-Bretagne.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 15 à Madame Couella Morgane au prix de 515 m<sup>2</sup> x 70 € = 36 050,00 € TTC.

### 6 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ : FOURNITURE DES REPAS CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un avis de marchés publics sous forme de procédure adaptée a été publié le 27 mai 2019 sur la plateforme E-Megalix relatif à la réalisation et la livraison de repas cantine en liaison froide.

La réception des offres était fixée le 12 juin 2019 à 12 heures ; 3 plis ont été reçus.

Après présentation des offres, il est proposé au Conseil municipal de retenir la société Restoria pour un coût du repas à 2,32 € HT.

### 7 - TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2019-2020. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs cantine-garderie pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

CANTINE
3.00 € tarif repas pour le 1er et le 2ème enfant
2.60 € tarif pour le 3ème enfant
GARDERIE
1.70 € tarif garderie du matin
2.00 € tarif garderie du soir

Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre en place un système de facturation de la cantine-garderie en remplacement des tickets. Il précise les avantages de cette procédure et ses inconvénients notamment liés aux impayés.

Considérant les bénéfices pour les familles et la possibilité du prélèvement automatique avec une facture mensuelle des présences, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de mettre en place la facturation mensuelle de la cantine-garderie à compter de la rentrée de septembre 2019 ;
- **charge** Monsieur le Maire d'en informer les familles et de leur transmettre le mandat de prélèvement à compléter pour celles qui souhaitent un prélèvement automatique.

#### 9 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - ACCORD LOCAL SUR LA REPARTITION DES SIEGES APPLICABLE AU PROCHAIN RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **accepte** la répartition des sièges par accord local suivante :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE Décret publié au JO du 30.12.18	Proposition ACCORD LOCAL
DOL-DE-BRETAGNE	5 651	8
PLEINE-FOUGÈRES	1 984	4
BAGUER-MORVAN	1 699	3
BAGUER-PICAN	1 661	3
EPINIAC	1 426	2
ROZ-LANDRIEUX	1 339	2
LA BOUSSAC	1 162	2
SAINT-BROLADRE	1 129	2
CHERRUEIX	1 121	2
MONT-DOL	1 109	2
LE VIVIER-SUR-MER	1 045	2
ROZ-SUR-COUESNON	1 011	2
SOUGEAL	605	1
TRANS-LA-FORÊT	586	1
SAINS	495	1
SAINT-MARCAN	450	1
BROULAN	376	1
SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE	372	1
VIEUX-VIEL	316	1
<b>TOTAL</b>	<b>23 537</b>	<b>41</b>

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### 10 - RAPPORT ANNUEL VEOLIA - ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2018 comportant tous les indicateurs techniques et financiers réglementaires ainsi que les travaux réalisés sur la commune de BAGUER-MORVAN. Le conseil municipal en prend acte ; ce rapport est consultable en mairie.

#### 11 - ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne projette de mener des opérations de travaux d'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

Les actions (réduction du colmatage du lit, travaux sur la ripisylve, restauration de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur les petits ouvrages, lutte contre les plantes invasives) sont prévues entre 2019 et 2023 pour un coût estimé à 2 468 809 € TTC, subventionné à 80 %. Elles nécessiteront diverses études et le recrutement d'un technicien de rivière.

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation est ouverte du 27 mai au 27 juin 2019 et en application des dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès le début de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable au projet précité.

#### 12 - AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF - AVENANT N° 1 LOT 1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'avenant n° 1 de l'entreprise Colas pour le lot n° 1 VRD qui représente une plus-value de 3 650,05 € HT et concerne :

- la rénovation de la voirie au niveau de l'accès sud-ouest de la salle des sports ;
- la réalisation d'un réseau eaux pluviales pour l'aire de terrains de pétanque avec création d'une grille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **accepte** l'avenant n° 1 en plus-value de l'entreprise Colas pour la somme de 3 650,05 € HT représentant 2.61 % du montant initial du marché ;
- **autorise** M. le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

#### 13 - PATA 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis des entreprises Colas et Lessard TP pour la réalisation de 15 tonnes de Point-A-Temps Automatique (PATA) s'élevant respectivement à 11 175.00 € HT et 11 550.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** l'offre de l'entreprise Colas pour 11 175.00 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## Séance du 26 Août 2019

#### 1 - REDEVANCE GRDF 2019

Le Conseil Municipal fixe à 325 € le montant total des redevances pour 2019

#### 2 - APPROBATION SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Au cours de sa séance du 24 juin 2019, la commission permanente du Conseil Départemental a retenu la Commune de Bagger-Morvan pour les travaux suivants : « Aménagements de sécurité sur voirie ». Elle propose une subvention de 5 350 €. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la subvention proposée et s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

#### 3 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une liste de créances transmise par M. le Trésorier et proposées en non-valeur : « Créances 2016 et 2017 - ref 3666210212 - pour 950.00 € (locations de salles) ».

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande en non-valeur présentée par M. Le Magourou, Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres faisant l'objet de cette demande, soit un montant total de 950,00 €.

#### 4 - CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ARCHIVISTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'opérations de classement des archives municipales dont le dernier classement partiel remonte à l'année 2014. Outre l'achat des fournitures nécessaire à cette mission, il convient de recruter un agent non titulaire pour faire face à la charge et à la spécialité du travail.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **décide** de créer un poste d'archiviste à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures pendant une durée d'un mois ;

#### 5 - MISE EN PLACE DE COLONNES A VERRES EN REMPLACEMENT DES CONTAINERS - CHOIX DES EMPLACEMENTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la décision de la commission collecte et valorisation des déchets de mettre en place des colonnes à verre sur les communes de l'ex Communauté de communes du pays de Dol-de-Bretagne en remplacement des containers.

Pour Bagger-Morvan, il est prévu l'installation de 5 colonnes à verre et Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal concernant les lieux d'implantation de ces colonnes qui doivent respecter certaines caractéristiques techniques.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **propose** de retenir le parking du complexe sportif, le parking de l'école publique, le parking du cimetière, le lieu-dit Bellevue près de l'abri bus et le lieu-dit La Nyaubry ;
- **demande** une 6ème colonne à placer vers Les Sageais.

## 6 - DEVIS MOBILIER BIBLIOTHEQUE

Madame Commereuc présente au Conseil municipal les devis reçus pour l'achat du mobilier de la nouvelle bibliothèque ainsi que les propositions d'aménagement par les différentes entreprises. Les quatre entreprises sollicitées ont répondu comme suit :

- DPC : 16 603.46 € HT ;
- Ouest Bureau : 19 490.96 € HT ;
- EKZ : 21 539.66 € HT (variante à 24 470.72 € HT) ;
- Mobidecor : 16 883.02 € HT.

Considérant les coûts, le mobilier et l'aménagement proposés, Mme COMMEREUC après concertation avec les bénévoles de la bibliothèque, propose de retenir l'offre de l'entreprise DPC pour 15 366.00 € complétée par du mobilier d'agrément de la société Wesco pour 1 237.46 €, soit un total HT de 16 603.46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** les offres des sociétés DPC pour 15 366.00 € et Wesco pour 1 237.46 € ;

## 7 - VENTE DE TERRAIN DE MME QUEVERT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal un tableau des différentes parcelles devenues propriétés de la commune suite au legs de Mme Quevert dont quatre sont en copropriétés. Il présente les localisations de ces terrains avec leur situation actuelle (bois, exploitée, ...) et précise qu'un acheteur est intéressé par trois parcelles, représentant 67 a 20 ca et estimées à 1 912 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **accepte** de vendre les trois parcelles à l'acheteur intéressé ;
- **charge** M. le Maire de proposer aux locataires des terrains l'achat des parcelles qu'ils exploitent.

## 8 - CREATION D'UN SITE INTERNET

Afin de promouvoir son territoire, Monsieur le Maire de Bagger-Morvan propose au Conseil municipal la mise en place d'un site internet communal.

A cet effet, Mme Commereuc a sollicité deux sociétés qui proposent les offres suivantes (montants HT) :

Ademis propose également une messagerie professionnelle G Suite pour 5.20 € HT/mois/adresse mail (migration des mails existants pour 79 € HT/boîte).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **accepte** la création d'un site internet ;
- **retient** l'offre de la société ADEMIS pour 2000 € en CMS « Ademis » avec un hébergement à 19 € / an et la maintenance à 5 € par mois ;

## 9 - ACHAT DE MEDAILLES POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que suite à un nouvel arrêté du ministère des armées, les anciens combattants de Bagger-Morvan comptent deux nouveaux membres. A ce titre, ils peuvent chacun obtenir deux médailles lesquelles étaient précédemment payées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'achat de quatre médailles pour honorer les nouveaux membres de l'association des anciens combattants.

## QUESTIONS DIVERSES

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population de Bagger-Morvan sera organisé du 16 janvier au 15 février 2020. Le coordonnateur communal sera finalement Mme CONTIN Isabelle et trois agents recenseurs devront être recrutés pour le mois de novembre. M. le Maire charge le conseil municipal de diffuser cette information afin d'obtenir des candidatures.

## Séance du 7 Octobre 2019

### 1 - PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les principales justifications qui motivent la révision du plan local d'urbanisme :

- S'inscrire dans les objectifs de développement durable et de modération de la consommation de l'espace et intégrer toutes les évolutions législatives liées à la loi ENE (engagement national pour l'environnement) et la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme

rénové).

- Prendre en compte les orientations générales définies par les documents supra-communaux notamment le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Malo, approuvé le 8 décembre 2017 et exécutoire depuis le 28 mars 2018.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par la trame verte et bleue et par la préservation des zones humides.
- Travailler sur la réorganisation des secteurs d'accueil de population de Bagger-Morvan, en tenant compte des possibilités d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones.

Monsieur le Maire précise les objectifs qui seront poursuivis dans le cadre de la définition de son projet de P.L.U. :

- Poursuivre l'accueil de population nouvelle dans le respect des documents supra-communaux.
- Préserver l'activité économique agricole et le cadre de vie de qualité de la commune en limitant l'étalement urbain.
- Assurer la mise en œuvre d'une trame verte et bleue cohérente.
- Etudier les possibilités foncières visant à assurer l'accueil de la population nouvelle prioritairement sur l'agglomération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- **prescrire** la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article L. 153-31 du Code de l'Urbanisme ;
- **charger** la commission urbanisme du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;
- **RETENIR** les modalités de concertation suivantes, conformément aux articles L.153-11 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme afin d'associer pendant la durée de révision du P.L.U., jusqu'à l'arrêt du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées :
  - Un registre (ou cahier) sera mis à disposition en mairie, afin de recueillir les observations, avis, idées des particuliers.
  - Deux réunions publiques seront organisées au cours de la procédure. Ces réunions publiques seront ouvertes à tous les habitants de la commune qui seront invités par voie d'affichage public, communiqué de presse, et à toutes autres personnes intéressées.
  - Des questionnaires seront mis en ligne sur internet à destination des habitants permettant de recueillir les avis des personnes ne pouvant assister aux « événements » de la concertation.
- Une information régulière sur l'évolution du projet de PLU sera faite dans les publications municipales (bulletin annuel), par la mise à disposition de panneaux en mairie et sur le site internet.
- Les différents documents du PLU seront mis en ligne et consultables via des QR codes.
- Une permanence sera tenue par le

	ENTREPRISES PROPOSEES		IMPRIMERIE DOLOISE
	CMS WORDPRESS	CMS ADEMIS	WORDPRESS
Création du site	2 000 €		2 100 € + 4 H FORMATION : 240 €
Hébergement	19 € OU 39 € / AN		70 € / AN 1 mise en ligne par semaine : 780 €
Nom domaine.com	25 € / AN		
Maintenance / Mise en ligne d'actualités	PAR MOIS 15 € 35 € / 30min 55 € / 1h	PARV MOIS 5 € 25 € / 30min 45 € / 1h	



cabinet d'étude, à un stade avancé de la procédure, dans le but de répondre aux interrogations de la population.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibèrera. Ce bilan peut être simultanément tiré lors de la délibération qui arrêtera le projet de plan local d'urbanisme conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme.

- **s'engager** à organiser un débat au sein du Conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) au plus tard deux mois avant l'arrêt du P.L.U. par le Conseil municipal, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;
- **charger** M. le Maire de conduire la procédure de révision (article R.153-1 du Code de l'Urbanisme) ;
- **demander** l'association des services de l'Etat à l'élaboration du projet de révision du P.L.U. conformément à l'article L.132-10 du Code de l'Urbanisme ;
- **demander** à l'Etat, conformément à l'article L.132-10 du code de l'urbanisme, une compensation financière pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux organes publics concernés.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : OUEST France.

## 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des modifications comptables pour solder le leg de Mme QUEVERT et mandater les admissions en non-valeur approuvées lors de la dernière réunion.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 du budget principal communal.

## 3- DEVIS TRAVAUX SUR CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un des paliers de la cloche n° 1, utilisée pour le glas, est éclaté et que par mesure de sécurité, cette cloche est arrêtée. De plus, l'ensemble de tirage de la cloche n° 3 est sur le point de casser.

Monsieur le Maire présente le devis de la société Alain MACÉ pour la remise en service de la totalité des sonneries dont le coût s'élève à 2 025.35 € HT

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux par l'entreprise Alain MACE pour 2 025,35 € HT. Par ailleurs, le Conseil municipal soulève la question du renouvellement des peintures des portes de l'église.

## 4 - DEVIS FIBRE OPTIQUE CHEMIN DU HERON

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que les travaux de génie civil sont terminés et que la pose de poteaux téléphoniques est en cours pour la partie de la campagne concernée par la première tranche d'installation de la fibre optique. Il précise que la pose de poteaux est nécessaire quand les fourreaux souterrains sont complets et quand les poteaux existants ne peuvent pas supporter de nouvelles charges. Les câbles seront déroulés mi-octobre permettant une commercialisation de la fibre optique début 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le syndicat Megalis, en charge du déploiement de la fibre optique, avait prévu le passage du réseau en aérien chemin du Héron.

Considérant la situation de cette voie et notamment les arbres qui la bordent donc le risque de casse des fils à chaque tempête, Monsieur le Maire a sollicité en février une étude pour un passage de la fibre optique en souterrain chemin du Héron. Le surcoût de génie civil engendré serait à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis de la société Axians pour les prestations de génie civil, de pilotage et DOE dont le coût s'élève à 16 780.00 € HT

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le passage de la fibre optique en souterrain chemin du Héron ;
- **valide** le devis de la société Axians pour 16 780,00 € HT ;

## 5 - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a, par délibération du 17 décembre 2018, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **Article 1er** : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet Premier Janvier Deux Mille Vingt)

Contrat CNRACL : Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : décès, maternité et adoption, paternité, accidents et maladies imputables au service, longue maladie et longue durée, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire

Conditions : taux de 5.20 % - franchise de 15 jours fermes par arrêt à la charge de la collectivité dans le seul cas de la maladie ordinaire

Nombre d'agents : 13

- **Article 2** : la commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

## 6 - REGLEMENTS CANTINE GARDERIE

Suite à la mise en place de la facturation de la cantine-garderie, il apparaît nécessaire de modifier les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie pour intégrer ce nouveau mode de règlement.

Mme Commereuc présente au Conseil municipal les articles modifiés comme suit :

### Règlement intérieur de la garderie municipale :

#### « II – TARIFICATION ET PAIEMENT

Article 2 : La facturation de la cantine-garderie est établie mensuellement à terme échu, payable en prélèvement automatique, en espèces ou par chèque au Trésor Public. Le recouvrement et les éventuels rappels sont désormais gérés par la Trésorerie.

### Règlement intérieur de la cantine municipale :

#### « TITRE II – OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Article 3 : Les prix des repas sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal et consultable en mairie à chaque rentrée scolaire.

**Les factures sont adressées par la Trésorerie mensuellement à terme échu. Le paiement s'effectue directement en Trésorerie, soit par prélèvement automatique fortement recommandé, soit par chèque (à l'ordre du Trésor Public).**

Article 4 : Sans modification

Article 5 : Les enfants sont tenus au respect vis-à-vis du personnel encadrant et de leurs camarades. Pendant le trajet, les enfants doivent se conformer aux directives des accompagnateurs. Le personnel encadrant, soumis au secret professionnel et au respect des enfants, est autorisé à prendre des sanctions pouvant aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, après accord de la Municipalité, en cas de perturbations répétées du fonctionnement du restaurant scolaire, ou par suite d'impolitesse ou insolence, violence constatée. Les enfants ne devront en aucun cas gaspiller et jouer avec la nourriture.

**Est jointe à ce règlement la charte de bonne conduite en cantine et sur le trajet.**

La vaisselle cassée par suite d'agitation devra être remplacée à l'identique.

En cas de non-respect, les parents seront informés par Monsieur le Maire.

Article 6 : A chaque rentrée scolaire, le présent règlement et la charte de bonne conduite sont diffusés aux parents qui doivent obligatoirement les retourner signés. La charte de bonne conduite est également signée par les enfants.

Article 7 : Aucun médicament ne pourra être administré par le personnel aux enfants. En cas de régime ou d'allergie, un certificat devra être fourni. **En cas d'allergie alimentaire grave, les parents devront demander aux directeurs**

**d'école la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **accepte** les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie municipale et au règlement de restauration municipale ;

**7 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE ROZ-LANDRIEUX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roz-Landrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **n'émet** aucune observation particulière concernant la modification simplifiée du PLU de Roz-Landrieux ;
- **charge** Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Madame le Maire de Roz-Landrieux.

**8 - RAPPORT ANNUEL 2018 DU SDE 35**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2018 du Syndicat Départemental d'Électrification d'Ille-et-Vilaine. L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire souligne les éléments essentiels. Le Conseil municipal en prend acte.

Le rapport est consultable en mairie.

**9 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL 2018**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mt-St-Michel sur le service public d'assainissement non collectif.

L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire reprend les éléments essentiels.

Le Conseil Municipal en prend acte ; ce rapport est consultable en mairie.

**10 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL 2018**

L'intégralité du rapport d'activité ayant été transmis au Conseil municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire présente les éléments essentiels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal :

- **prend acte** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2018.

**Séance du 18 Novembre 2019****1 - ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR M. LE MAGOUROU TRESORIER**

M. LE MAGOUROU, comptable public à la trésorerie de Dol-de-Bretagne, présente au Conseil municipal une analyse financière du budget principal sur la période 2014-2018. En fonctionnement, une augmentation régulière des recettes supérieure à celle des charges traduit une bonne maîtrise de la dépense. Les investissements ont également progressé de façon très sensible mais grâce à leur autofinancement, la dette a été divisée par plus de 2.

De manière générale, la commune est en très bonne santé financière et dispose d'une excellente trésorerie.

**2 - CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2020 qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** la création de trois emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet.

Les agents seront payés à raison de :

- 1,50 € par feuille de logement,
  - 2,00 € par bulletin individuel.
- Chaque agent recenseur recevra 50,00 € pour chaque séance de formation.

**3 - PLATEAU MULTISPORT ET AIRE DE JEUX - SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER**

Suite à la délibération n°2019-04-27 portant « attribution du marché - Création d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'un parking », et aux subventions déjà sollicitées, le plan de financement du projet peut être définitivement arrêté. Il est précisé que la réalisation du parking est exclue du plan de financement ci-dessous exposé. Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet :

DÉPENSES	MONTANT
Plan topographique	800.00 €
VRD	94 381.85 €
Plateau multisports	46 768.14 €
Aire de jeux	58 852.53 €
Mobilier urbain	13 174.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>213 977.12 €</b>

RECETTES	MONTANT	
LEADER	70 000.00 €	32,71 %
DETR	41 187.50 €	19,25 %
FST	20 762.95 €	9,70 %
Autofinancement	82 026.67 €	38,33 %
<b>TOTAL</b>	<b>213 977,12 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le projet tel que présenté ;
- **valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **sollicite** une aide financière de 70 000 € au titre du programme LEADER.

**4 - UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal que, suivant le certificat administratif du 16 octobre 2019, le virement suivant est intervenu en débit des crédits provisionnés aux dépenses imprévues d'investissement suite au rejet de la trésorerie du compte initialement prévu pour le paiement de l'effacement des réseaux par le SDE 35 rue de la Vallée.

C/020-Dépenses imprévues : - 13 500.00 €  
C/204132 - Département - Bâtiments et installations : + 13 500.00 €

Le crédit pour dépenses imprévues est employé par l'ordonnateur qui doit en rendre compte à l'assemblée délibérante dans sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **prend acte** de l'utilisation faite des crédits des dépenses imprévues.

**5 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE 2019**

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120.97 € en 2019 pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 120.97 € à la paroisse de Dol de Bretagne.

**6 - TARIF ASSAINISSEMENT - PART COLLECTIVITE**

Considérant le résultat excédentaire en clôture de l'exercice 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le tarif assainissement applicable pour la Commune, soit :

- part fixe assainissement : 12 € par semestre ;
- part variable : 1.21 € le m3.

**7 - LEG DE MME QUEVERT - PARCELLES EN COPROPRIETE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition de Mme Lerede consistant en un échange des terrains en copropriété :

- la parcelle cadastrée G n° 2 de 6 925 m<sup>2</sup>, avec l'étang, estimée à 10 000 €, reviendrait entièrement à Mme Lerede ;

- en contrepartie la commune aurait l'entière propriété des parcelles cadastrées G n° 309 et 312, de 6 515 m<sup>2</sup> et 3 245 m<sup>2</sup>, estimées respectivement à 1 955 € et 1 266 €.

Monsieur le Maire précise que la parcelle cadastrée F n° 342 de 2 a 65 ca est également en copropriété et est estimée 53 €. Considérant les estimations des terrains, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **accepte** de rétrocéder sa partie de la parcelle cadastrée G n° 2 de 6 925 m<sup>2</sup> à Mme LEREDÉ en échange de l'entière propriété des parcelles F n° 342, G n° 309 et G n° 312 de superficie respective de 265 m<sup>2</sup>, 6 515 m<sup>2</sup> et 3 245 m<sup>2</sup> ;
- **dit** que la totalité des frais de notaire seront à la charge du proposant ;
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet échange.

#### 8 - LOCATION DES PARCELLES E 574 ET E 575

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Dominique Jouan, représentant le GAEC de la Gislais et demeurant 2, la Gislais à Baguer-Morvan, exploite les parcelles E 574 et E 575 de même superficie, soit 35 a 15 ca chacune. La commune étant propriétaire de ces parcelles depuis la signature de l'acte de succession de Mme Marie Quevert le 21 décembre 2018, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance et les conditions de mise à disposition afin de percevoir une location. Monsieur le Maire précise que le GAEC versait une location annuelle de 60 € à Mme Quevert, soit 85.70 € / ha. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** la location des parcelles cadastrées E n° 574 et E n° 575 au GAEC de la Gislais représenté par M. Dominique JOUAN ;
- **fixe** à 60 € le montant de la redevance ;
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette location.

#### 9 - LOCATION DES PARCELLES G 309 ET G 312

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Pascal BOUILLET demeurant 3, la Janiguenais à BAGUER-MORVAN exploite les parcelles G 309 et G 312 de superficie respective 65 a 15 ca et 32 a 45 ca.

Depuis la signature de l'acte de succession de Mme Marie QUEVERT le 21 décembre 2018, la commune est copropriétaire de ces deux parcelles avec Mme LEREDÉ. Afin de percevoir une location, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance et les conditions de mise à disposition. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une location sur la même base que précédemment, soit 85.70 € / ha, mais divisée par deux étant donné la copropriété. Considérant l'échange de terrain, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** la location à titre précaire des parcelles cadastrées G n° 309 et G n° 312

à M. Pascal BOUILLET ;

- **fixe** à 84 € le montant de la redevance, divisée par deux, soit 42 €, le temps de la copropriété ;
- **autorise** M. le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire et tous documents relatifs à cette location.

#### 10 - LOCATION DES PARCELLES F 341 ET G 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Pascal Bouillet demeurant 3, la Janiguenais à Baguer-Morvan exploite les parcelles F 341 et G 1 de superficie respective 88 a 70 ca et 23 a 5 ca.

La commune étant propriétaire de ces parcelles depuis la signature de l'acte de succession de Mme Marie Quevert le 21 décembre 2018, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance et les conditions de mise à disposition afin de percevoir une location. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une location sur la même base que précédemment, soit 85.70 € / ha. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** la location des parcelles cadastrées F 341 et G 1 à M. Pascal Bouillet ;
- **fixe** à 96 € le montant de la redevance ;
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette location.

#### 11 - DEVIS REMPLACEMENT DES FENETRES DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne mairie.

Concernant la porte d'entrée, une simple remise en état avec changement des rejets d'eau est nécessaire mais un seul devis a été reçu à ce jour.

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal les deux offres reçues, sur les trois entreprises sollicitées, pour des fenêtres en aluminium RAL 7016 :

- EURL Goupil Menuiserie : 13 306.78 € HT avec un vitrage retardateur d'effraction 44.2 ;
- SAS Hello Jérôme : 12 388.91 € HT en double-vitrage 4/20/4.

Considérant la nécessité d'un vitrage plus résistant pour les fenêtres donnant sur la cour de l'école, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **retient** l'offre de l'entreprise Goupil Menuiserie pour 13 306.78 € HT ;
- **autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant.

#### 12 - DEVIS CHEMIN PIETONS BAGUER-DOL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa proposition de bitumer le chemin piéton Baguer-Dol en prolongement de la partie réalisée par la Communauté de Commune. Il présente les devis reçus pour la réalisation de ces travaux :

- **Colas** : 13 164.90 € HT pour le déblaiement et le grattage de 780 m, un rechargement face à la chambre France

Telecom et au niveau de l'entrée de champs, une couche d'accroche puis un enrobé sur 702 m<sup>2</sup> ;

- **Potin TP** : 16 717.00 € HT comprenant le décapage et une couche d'accroche sur 990 m<sup>2</sup>, un enrobé sur 800 m<sup>2</sup> et le rechargement en terre végétale.

Monsieur le Maire précise que les mêmes surfaces ont été transmises aux deux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **retient** l'offre la moins-disante de l'entreprise Colas pour 13 164.90 € HT ;
- **autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant.

#### 13 - LIAISON PIETONNE INTER LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier envoyé aux enfants Desnos concernant l'achat d'une bande de terrain de 2 m de large sur environ 29 m de long, au 5 rue des Mimosas, qui permettrait la création d'une liaison piétonne entre la rue des Mimosas et la Vallée. A ce jour, la famille ne serait pas intéressée de peur d'une dévalorisation de son bien.

Monsieur le Maire précise que le bien est situé dans une zone concernée par un droit de préemption urbain mais que ce droit pour la commune s'applique sur la totalité de la parcelle. Il sollicite l'avis du Conseil municipal pour une éventuelle nouvelle proposition avec un engagement de la commune à réaliser une palissade imitation bois entre le futur chemin et la propriété. Après délibération, le Conseil municipal considérant l'absence de projet pour la vallée, décide de ne pas donner suite à la création d'une liaison piétonne entre la vallée et la rue des Mimosas.

#### 14 - SUPPRESSION D'ARBUSTES A L'ECOLE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UN POTAGER

Suite au conseil d'école, Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal la demande d'une enseignante qui souhaite réaliser un potager dans l'enceinte de l'école le long du parking, à droite de la verrière, dans le cadre d'un projet global intégrant le compostage et la récupération d'eau. Monsieur le Maire précise que ce projet nécessite d'abattre les arbustes existants. Considérant l'intérêt pédagogique, le Conseil municipal après délibération, accepte la suppression des arbustes de l'école publique pour la création d'un potager.

#### 15 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL-DE-BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MSM - MISE EN ŒUVRE DU PACTE FISCAL

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et notamment son article 29-II qui précise : « Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette

zone d'activités peut être affecté au groupement (...) par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement (...) et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques. (...) »,

**Considérant** que dans un contexte financier contraint, la Communauté de Communes a souhaité engager depuis 2018, une réflexion en vue de la mise en place d'un pacte fiscal,

**Considérant** que celui-ci a pour objectif principal de reverser à la Communauté de communes une partie des recettes fiscales liées directement à l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) et aux équipements communautaires réalisés et financés exclusivement par la Communauté de communes,

**Considérant** le pacte fiscal proposé suivant :

### 1. Reversement au titre de la part communale du produit foncier bâti :

- Bâtiments communautaires existants et futurs, financés par la Communauté de communes :

Reversement de 100 % de la part communale pour tous permis de construire accordé à compter du 1er janvier 2020

- Bâtiments situés au sein des Zones d'activités économiques communautaires aménagées par la Communauté de communes soumis à l'impôt avant le 1er janvier 2018 :

- 40 % de reversement du foncier bâti communal pour la Ville de Dol et Bretagne

- 2,5% de reversement du foncier bâti communal pour les communes de Bagger-Pican et Roz-Landrieux

Avec un lissage sur du 2 ans :

- 2020 : 50 %

- 2021 : 100 %

- Bâtiments situés au sein des Zones d'activités économiques communautaires et aménagées par la Communauté de communes soumis à l'impôt après le 1er janvier 2018 :

- 80 % de reversement du foncier bâti communal

- Entreprises installées après le 01/01/2017 au sein des 4 Zones d'activités économiques communautaires transférées par la Loi NOTRe

Reversement à la Communauté de communes du produit de foncier bâti au taux de 80 %

### 2. Reversement au titre de la part communale de la taxe d'aménagement

- Bâtiments communautaires existants et futurs, financés par la Communauté de communes et soumis ou ayant été soumis à la taxe d'aménagement :

- Reversement à la Communauté de communes de 100 % de la part communale de la taxe d'aménagement pour tous permis de construire accordé à compter du 1er janvier 2020

- Bâtiments situés au sein des Zones d'activités économiques communautaires :

- Maintien du taux de 3 % de taxe d'aménagement au sein des ZAEC, de l'exonération de 50 % pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> et du reversement à la Communauté de communes de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement pour tout permis de construire accordé à compter du 01/01/2018.

- Modification du taux d'exonération des locaux industriels et artisanaux à 60 % afin de rééquilibrer la part départementale et la part communale de la TA pour tout permis de construire d'un bâtiment situé dans une ZAEC accordé à compter du 01/01/2020.

- Bâtiments situés au sein des lotissements à vocation résidentielle de compétence communautaire :

- Reversement à la Communauté de communes de 50 % de la part communale de la taxe d'aménagement

- Année de référence : Permis de construire accordés à compter du 01/01/2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'adopter** le pacte fiscal de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel selon les modalités susmentionnées,

• **de préciser** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-10-75 du Conseil Municipal du 23 octobre 2017 portant harmonisation et reversement d'une partie de la part communale de taxe d'aménagement à l'intercommunalité,

• **d'autoriser** Monsieur le Maire à : prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du pacte fiscal, signer les conventions et leurs éventuelles annexes avec la Communauté de Communes et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

### 16 - TAXE D'AMENAGEMENT - FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACTULTATIVES SUITE A L'ADOPTION DU PACTE FISCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **d'abroger** toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2020 ;

• **de maintenir** la taxe d'aménagement au taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;

- **d'exonérer** en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- 60 % des surfaces des locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;

- 50 % des surfaces des commerces de détail d'une surface inférieure à 400 mètres carrés ;

- 100 % des surfaces des abris de jardin.

L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période

minimale de 3 ans.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

### 17 - GEMAPI - AHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MSM AU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU LITTORAL DE LA BAIE DU MSM - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

**Considérant** que dans le cadre de la compétence GEMAPI, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent d'ici le 31 décembre 2019 faire autoriser les systèmes d'endiguement qu'ils entendent prendre à leur charge, afin de garantir la protection des zones habitées contre les risques d'inondation et de submersion, mais qu'à titre dérogatoire, lorsque les circonstances locales le justifient, le préfet peut, par décision motivée, proroger ce délai d'une durée de dix-huit mois à la demande de l'autorité compétente.

**Considérant** que le futur système d'endiguement qui protégera la Baie du Mont Saint-Michel traverse le territoire de trois EPCI : Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel et Mont Saint-Michel Normandie Agglomération.

**Considérant** qu'il était ainsi nécessaire de créer un syndicat mixte de préfiguration pour faciliter la mise en place partielle de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans sa finalité prévention des inondations en lien avec les submersions marines,

**Considérant** la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel d'adhérer à ce syndicat

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'émettre** un avis favorable à l'adhésion de la Communautés de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel au Syndicat Mixte de Préfiguration du Littoral de la Baie du Mont Saint-Michel.

• **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile pour l'application des présentes.

### QUESTIONS DIVERSES

#### BIBLIOTHEQUE

La nouvelle bibliothèque ouvrira le samedi 23 novembre 2019 et ses horaires seront les suivants :

- Lundi : 16 h 30 – 18 h 30

- Mercredi et samedi : 10 h 00 – 12 h 00

## ÉTAT CIVIL

52 actes d'Etat civil enregistrés en 2019

### Naissances en 2019

12 naissances dont une depuis le dernier bulletin

Tymahé LALOY JOSSE	né le 14 Janvier 2, Allée de la Gouyonnais
Nora CORVAISIER	née le 13 Avril 10, la Ville Arthur
Alicia LAURENT	née le 21 Avril 2, rue des Tilleuls
Tino THÉBAULT	né le 23 Mai 6, rue du Petit Jardin
Ehden RICHARD	né le 25 Mai Le Pont Menet
Cyriaque de LAUNAY	né le 22 Juin 6, la Ville d'Acier
Tiago BOUAISSIER	né le 05 Septembre 2 A rue du Grand Jardin
Télio BERTEL	né le 09 Septembre 10, rue de la Brèche Billy
Leïla RICHARD	née le 04 Octobre 2 B rue du Berry
Mathis PICHON	né le 11 Octobre 3 B La Morinais
Zélie AVRIL	née le 10 Novembre 2, rue du Clos Ernoul

### Mariages 2019

3 mariages ont été célébrés en 2019

Pauline LAUNAY et Franck PESTEL	le 24 Août
Odile RENAULT et Bruno LACROIX	le 14 Septembre
Alicia FÉRAL et Valentin JUHEL	le 14 Septembre

### Pacs

Le pacte civil de solidarité (**Pacs**) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent rédiger une convention (une seule pour le couple). Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains documents.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à la Mairie de votre domicile, soit à un notaire.

2 PACS ont été enregistrés en 2019 :

Sophie GUILLE des BUTTES et François DELVERT
Priscillia GOLLANDEAU et Théo RENAULT

## Décès

Décès en 2018 depuis le dernier bulletin

Louis DUGUÉPÉROUX	décédé le 17 décembre (83 ans) – 2 Chemin du Héron
Roger PENGUEN	décédé le 20 décembre (85 ans) – 2 Chemin du Héron
Louis BRIAND	décédé le 22 décembre (91 ans) – 4, impasse de la Grange Grelée
Andrée CHAUVIÈRE née LOISEL	décédée le 24 décembre (90 ans) – 2, la Colinais
Marie-Thérèse RENOU née LEGENDRE	décédée le 28 décembre (76 ans) – 2 Chemin du Héron
Jean FLAMAND	décédé le 28 décembre (85 ans) – 2 Chemin du Héron

34 Décès et 8 transcriptions de décès ont été enregistrés en 2019

Bruno BARBON	décédé le 30 Janvier (94 ans) – 11, la Morinais
Elisabeth BUREAU née TOUZÉ DEMINIAC DE LA HAUTE DIBOIS	décédée le 19 Février (89 ans) – 1, la Haute Dibois
Nicolas GALLOCHE	décédé le 28 Février (42 ans) – 2, la Basse Dibois
Raymond JOURDAN	décédé le 01 Mars (71 ans) – 3, rue des Prunus
André LAVIGNE	décédé le 06 Avril (91 ans) – 7, Les Saudrais
Claude AUBRY	décédé le 02 Juillet (77 ans) – 10, Allée des Rosiers
Jean JOUAN	décédé le 11 Juillet (89 ans) – 8, la Basse Dibois
Marie LARCHER née BLIN	décédée le 08 Juillet (85 ans) – 35, rue des Mimosas
Michel PARSHAD	décédé le 02 Août (54 ans) – 1, Chemin du Héron
Joséphine QUÉMERAIS née PIOT	décédée le 12 Novembre (94 ans) – 4, rue du Clos Fresnais

Décès à la Maison de Retraite – 2 Chemin du Héron

Francis AGENAIS	décédé le 05 Janvier (84 ans)
Annick LELAY née ESSIRARD	décédée le 25 Janvier (86 ans)
Marie LAHAYE née LOCHET	décédée le 29 Janvier (92 ans)
André ESSIRARD	décédé le 04 Février (87 ans)
Bernadette LERAY née LEDOS	décédée le 11 Février (78 ans)
Jacqueline LE BOURDONNEC née RIALLAND	décédée le 17 Février (92 ans)
Francis LERAY	décédé le 28 Février (92 ans)
Prosper BONJOUR	décédé le 10 Mars (86 ans)
Michel COUAPÉL	décédé le 29 Mars (89 ans)
Marie-Yvonne PERIGAULT née LE ROUX	décédée le 31 Mars (77 ans)
Henriette CHAUVIÈRE née AUBRY	décédée le 31 Mars (95 ans)
Claude GARNIER	décédé le 02 Avril (81 ans)
Eugène MARIVINT	décédé le 19 Avril (87 ans)
Francine COLIN née CONVENANT	décédée le 20 Avril (97 ans)
Alexandre FOLLIGNÉ	décédé le 14 Mai (88 ans)
Marie THIEURMEL née DUPUY	décédée le 14 Mai (86 ans)
Denise STIEVENARD née SEIFRIED	décédée le 22 Juin (93 ans)
Pierre BOURROUX	décédé le 20 Juillet (85 ans)
Marie-Joseph POTIN née THÉBAULT	décédée le 11 Août (94 ans)
Marie GURT née MÉNARD	décédée le 13 Août (92 ans)
Eugénie LUCAS née LOGNONÉ	décédée le 14 Août (93 ans)
Janine PERRIN née DESMOT	décédée le 28 Août (80 ans)
Simone CHICHERIE née DESPRÉS	décédée le 07 Septembre (88 ans)
Odette DESLANDES née FOLLIGNÉ	décédée le 12 Septembre (96 ans)
Auguste FOLLIGNÉ	décédé le 19 Septembre (93 ans)
Emilienne LENOIR née GUÉRIN	décédée le 27 Septembre (93 ans)
Thérèse THOMAS née MARTIN	décédée le 30 Septembre (95 ans)
Louis PIGEARD	décédé le 12 Octobre (73 ans)
Joséphine PERRIN née BRIAND	décédée le 20 Octobre (88 ans)
Victor DROUYER	décédé le 25 Octobre (85 ans)
Emile AUBRY	décédé le 15 Novembre (89 ans)
Yvonne MAHEU née LERAYER	décédée le 22 Novembre (89 ans)

## Permis de construire ou demande préalable ? Pourquoi et comment ?

Les travaux d'urbanisme sont soumis à déclaration. Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à déposer à la mairie : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables...

### Le Permis de construire est obligatoire pour :

- La construction d'une maison individuelle.
- Si la construction est située dans une zone urbaine vous devez faire une demande de permis de construire si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création de plus de 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol (par exemple, construction d'une véranda ou d'un garage, surélévation de votre maison). Toutefois, entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup>, un permis de construire est toujours obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m<sup>2</sup> une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte).
- Un permis de construire est exigé pour la construction d'une piscine découverte de plus de 100 m<sup>2</sup>, ou sans condition de superficie, une

piscine dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur.

- Vous devez déposer une demande de permis de construire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification de la structure porteuse, ou de la façade de votre construction (par exemple, création de porte, fenêtre). Les changements concernent, par exemple, la transformation d'un local commercial en logement ou la transformation d'un logement en hébergement.

### La Déclaration préalable de travaux doit être faite pour :

- Si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 20 m<sup>2</sup> (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance) et inférieure à 40 m<sup>2</sup> si votre la parcelle est située en zone Urbaine
- toute création d'ouverture (porte, fenêtre)
- tout changement de porte ou fenêtre par un autre modèle

- tout changement de toiture
- Une DP est exigée par la mairie en cas de changement de destination d'une construction (par exemple, changement d'un commerce en habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- La pose d'une piscine si la construction du bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> non couverte ou couverte et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.
- Installation ou changement d'une clôture.

Un nouveau site est disponible pour aider les internautes à renseigner leurs déclarations préalables de travaux, et à réunir toutes les pièces nécessaires au dossier (plan de situation, plan de masse..) : [www.declarationprealable.fr](http://www.declarationprealable.fr) Il vous permet de réaliser les déclarations de travaux en fonctions du type de projet à réaliser : véranda, fenêtre, extensions, panneaux solaires, clôtures...

#### 2018

LAVOUE Mathieu et HERVOUET Clémence	22, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
FAISANT Jean-François et LEBLAY Emmanuelle	5, Bis la Touche	Extension de l'habitation
LEDOC Jérémy et MORIN Servane	Les Fertrais	Rénovation d'une ancienne ferme en habitation

#### 2019

19 PC de déposés dont ceux accordés énumérés ci-dessous  
ainsi que 42 Déclarations Préalables de Travaux et 75 Certificats d'Urbanisme

HAMELIN Michaël et Sandra	8, rue des Chênes	Véranda
LEBRET Julien	4, Ter rue du Petit Jardin	Construction d'une maison individuelle
ROBIC Stéphane et Patricia	6, la Péhollière	Extension de l'habitation
HUET Johan	La Touche	Rénovation d'une habitation
KARADAS Murat et Ingrid	5, rue de la Brèche Billy	Construction d'un garage
GOMBERT Benjamin	1, la Haute Butte	Construction d'une maison individuelle
VILLARD Ludovic et CORNIET Stéphanie	2, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
VEZIE Samuel et MAILLARD Déborah	4, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
MARTEL Adrien et MORANDO Marie	6, les Fertrais	Rénovation d'une habitation et démolition d'un bâtiment
PICHON Aurélien	Le Frèche	Construction d'un poulailler du label de « Janzé »
GAEC DU VAL DORER	Le Grand Vaudoré	Construction d'une stabulation pour vaches laitières, d'une fosse semi-enterrée, et la mise en place de 2 silos à aliments
COUELLA Morgane	1, rue de la Brèche Billy	Construction d'une maison individuelle
ROINEL Ludovic et Virginie	4, les Vieilles Cours	Changement de destination d'une ancienne étable en pièce de vie, surélévation d'un appentis et modification de façade

#### PERMIS D'AMENAGER

HARDY Joël	Le Clos Hurel	Création d'un lotissement privé de 6 lots destinés à la construction d'habitations individuelles
------------	---------------	--

**Veillez noter que les taxes suivantes seront exigées à l'issue de l'obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable dès création d'une surface taxable :**

- Taxe d'Aménagement part communale, taux 3% et Taxe d'Aménagement part Départementale, taux 1.85%
- Le versement de l'ensemble se fera en deux fois auprès du Trésor Public : une première fois dans les 12 mois après l'accord du PC ou de la DP, une seconde dans les 24 mois après l'autorisation de construire.
- Le versement s'effectue en une seule fois dans les 12 mois dès lors que le montant de la taxe ne dépasse pas 1500 euros.
- Redevance d'Archéologie Préventive, taux 0.40% exigible en une seule fois

**Pour tout raccordement à l'assainissement collectif :**

Participation pour l'Assainissement Collectif, délibération 2012-07-51, exemple pour une habitation unifamiliale 1000 euros.

Le versement se fera en 12 mois après l'obtention du permis de Construire.

## Recensement de la Population : Des chiffres aujourd'hui pour construire demain !

Les opérations de recensement se dérouleront sur le territoire communal du 16 Janvier au 15 Février 2020.

### C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ces résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre

mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE!

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Kristell MÉTIVIER- François BLOTIÈRE- Roxane CHAMPIAU

## Révision du PLU

Par **délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2019**, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Baguer-Morvan est en révision générale pour mise en compatibilité avec le SCoT du Pays de St Malo (Schéma de Cohérence Territoriale).

### POURQUOI UNE MISE EN RÉVISION DU PLU ?

L'actuel PLU a été approuvé en 2007. Depuis, la commune, les usages et le contexte réglementaire ont fortement évolué et, malgré plusieurs modifications, le document actuel ne répond que partiellement aux enjeux auxquels est aujourd'hui confrontée la commune. La révision d'un PLU est cependant une démarche longue et complexe qui s'étale sur **une durée d'au moins deux ans**.

La mise en révision du PLU dès aujourd'hui, avec notamment une phase de diagnostic finalisée d'ici la fin du mandat, permettra à l'équipe désignée à l'issue des élections municipales de 2020, quelle qu'elle soit, de gagner un temps considérable pour remplir ses objectifs.

La commune se fait assister pour cette révision du PLU par le cabinet l'Atelier d'Ys en collaboration avec la Société DM EAU (bureau d'études techniques pour la gestion environnementale, recensement des zones humides, annexes sanitaires,

évaluation environnementale...).

La révision du PLU se déroulera sur 5 phases :

#### Phase 1 : Le diagnostic territorial

Il fera ressortir les caractéristiques physiques de la commune et se compose également d'un diagnostic socio-économique (durée 3 à 4 mois).

#### Phase 2 : Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Ce document exprime le projet politique pour la décennie à venir et énonce les objectifs retenus en matière d'aménagement, de protection de l'environnement, de préservation de l'activité agricole... Le PADD répond aux besoins et enjeux exprimés pendant le diagnostic (durée 5 mois).

#### Phase 3 : Le Règlement et les OAP (Orientations, Aménagements et Programmation)

Les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et le zonage détaillent les outils de mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps. Ils traduisent les objectifs du PADD au travers d'orientations décrites et cartographiées. C'est à ce règlement et ces OAP que les projets et les permis de construire à venir devront se conformer (durée 7 mois).

#### Phase 4 : L'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal

Une fois le projet de PLU arrêté, la

consultation des personnes publiques associées (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Chambre d'Agriculture...) est lancée (durée 3 mois). S'ensuit une enquête publique, pendant laquelle la population est invitée à se prononcer sur le projet de PLU.

#### Phase 5 : L'approbation du PLU par le conseil municipal

Enfin, le PLU est approuvé par le conseil municipal.

Plusieurs modalités de concertation sont prévues jusqu'à l'arrêt du projet de PLU : la mise à disposition du dossier de PLU, la diffusion d'information sur le PLU dans le bulletin municipal, une exposition permanente par panneaux A0, la mise en ligne du dossier de PLU via des QR codes, une permanence du cabinet, la création d'une adresse mail dédiée ([plu.baguermorvan@gmail.com](mailto:plu.baguermorvan@gmail.com)), la mise en place d'une boîte à idées en mairie, la mise en ligne de questionnaires et l'animation de 2 réunions publiques.

A ce jour, une permanence du cabinet L'ATELIER D'YS a eu lieu le Jeudi 14 Novembre entre 14 h et 17 h pour recevoir les exploitants agricoles de la commune.

Un questionnaire en ligne est à disposition de la population, merci de prendre le temps de le consulter et d'y répondre.

# Inauguration du Plateau Sportif et Aire de Jeux

## le 27 Septembre 2019 *Extrait du discours de Monsieur le Maire*

Le projet consistait à la **création d'un plateau multisport**, la **réfection du parking**, et **suite au Leg de Madame Quevert**, la **création d'une aire de jeux**. Ceux que nous avions étaient désuets et dangereux.

Au cours de l'année 2018, une commission pilotée par Sylvie Commereuc et Olivier Bourdais, avec Liliane Allio, Loïc Fleury, Nelly Quémerais, Marie-Claire Etienne a visité tous les plateaux sportifs de la région, et il y en a, pour définir la taille, le concept et les installations possibles ainsi que les aires de jeux sachant que désormais l'objectif était clair : faire quelque chose de bien.

Le coût global des travaux s'élève à 269 800 € HT dont 59 108 € pour le parking, 107 277 € pour le plateau, 103 413 € pour les jeux.

« C'est avec un immense plaisir que je vous accueille avec mes Adjointes et Conseillers Municipaux pour inaugurer cet espace de détente, de sport et de convivialité à la disposition bien sûr des Bagerrois mais aussi de nos voisins....



Dans l'ébauche du projet nous étions conscients du montant ambitieux de cet ensemble et nous avons sollicité toutes les subventions possibles ; merci à ces financeurs :

- L'Europe pour la subvention Leader par le Pays de Saint-Malo 70 000 €
- L'Etat pour la DETR pour 43 387 €
- Le Conseil départemental pour 22 335 € par le F.S.T. (contrat de territoire)

**Soit un total de 50 % des subventions**

Le reste à charge étant financé largement par le Leg de Madame Marie Quévert, sans qui nous n'aurions pas fait cette belle réalisation et c'est en hommage à cette dame que l'aire de jeux se nomme « **Jeux de Marie** ». Avec cette appellation des jeux, nous honorons sa mémoire et je suis persuadé que de la haut, elle est bien satisfaite de l'utilisation que nous avons fait de son patrimoine. Merci Madame Quevert, pendant des

années des enfants se souviendront du temps qu'ils ont passé à jouer ici. Si je devais résumer l'intérêt de ce projet en quelques phrases :

- Une zone de loisirs située au cœur de la Commune à proximité des lotissements, des écoles, du centre bourg
- Une zone accessible à tous (chemins piétons, trottoir...) en accès libre dans un complexe sécurisé.

Pour terminer, **nous sommes fiers** ; l'équipe municipale est fière de cette réalisation. C'est un **lieu désormais de rencontre entre les générations, un lieu de sport, un lieu de détente, un lieu de convivialité**, un de plus à Bager-Morvan me direz-vous, et notre plus grande satisfaction, ce sont les encouragements, les félicitations, les remerciements des Bagerrois qui ont découvert cet espace et en sont « **super contents** »



# Inauguration de l'extension de l'école publique et de la Bibliothèque

Extrait du discours de Monsieur le Maire



## Extraits du discours de Mr le Maire

Nous inaugurons ce soir un bâtiment destiné à plusieurs fonctions.

D'abord l'extension de notre école publique. Puis un espace pour la bibliothèque. En lieu et place de ce bâtiment moderne il y avait il y a encore 18 mois un ensemble immobilier, désaffecté depuis plus de 15 ans.

Après une estimation prévisionnelle des travaux, la décision est prise d'acquérir cet ensemble puisqu'il permettait d'agrandir l'école publique et enfin mettre à disposition de l'équipe éducative des locaux adaptés et fonctionnels ( faut-il rappeler qu'il n'y avait pas de garderie, pas de salle de motricité et pas de toilettes décentes ) Répondant au cahier des charges que nous avons élaboré et plus particulièrement pour sa fonctionnalité le cabinet Girard de Vannes a été retenu pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été rondement menés et il faut remercier **M. Girard et Gaimard** architectes, **les entreprises** et **M. Leport**, l'adjoint aux travaux qui a suivi le chantier et n'a pas ménagé son temps.

Coût global des travaux : 882 788 € HT financés par des subventions d'Etat ( DETR, DSIL et Contrat de ruralité ) soit un montant de 389 169.84 € HT ; Subvention du Conseil Départemental par le FST pour la garderie et la bibliothèque soit un montant de 69 724 € soit un total de **subvention de 53%** le solde étant financé sans emprunt par la commune.

Vous avez vu au rez de chaussée, coté rond point, notre Espace dédié à la lecture publique (bibliothèque, médiathèque).

Bagner était doté d'une bibliothèque démarrée dans les années 90 avec au départ une seule armoire. Ces

dernières années elle était à l'étage de la mairie dans un espace réduit inaccessible aux PMR et pas adapté pour recevoir les classes des écoles. Un **World Café** en soirée a été organisé pour recenser les besoins, les attentes de la population ( soirée parfaitement réussie puisque nous avons eu plus **de 50 personnes**.

Puis, a partir de ratios et du Fonds Documentaire que nous disposions un projet d'aménagement a été établi (au passage merci à la commune du Mont Dol qui nous a rétrocédé une partie de leur fonds documentaire).

La **Com-Com** ayant pris la compétence Lecture Publique, cette bibliothèque fait partie intégrante désormais des 12 bibliothèques qui doivent être mises en réseau et peut être informatisée avec la participation de Mme Gaudin.

Avec la mise à disposition de cet espace de lecture publique les bénévoles de la bibliothèque ont investi les lieux depuis 3 semaines et sont super motivées, autant que **Mme Commereuc** l'adjointe en charge de la culture qui a consacré beaucoup de temps à l'ouverture de cette bibliothèque comme **Mme Allio et Cédric Tellier** notre agent technique.

Cette dynamique qui s'est créée fait que de 6 bénévoles qu'elles étaient,

elles sont **désormais 12** et passent des journées complètes (déménagement, mise en rayons, étiquetage, préparation pour l'informatisation etc ... ) et je crois qu'avec mes remerciements vous pouvez les applaudir. Quand à l'extension de l'école vous avez vu, désormais il y a de magnifiques locaux et très fonctionnels particulièrement pour les plus petits qui peuvent accéder à la salle de motricité sans sortir.

Pour la garderie c'est désormais une salle spécifique et accueillante.

La couleur des sols et murs a été choisie par l'équipe enseignante ainsi que le mobilier.

Vous faites **Mme la Directrice**, vous, mais aussi vos collègues un excellent travail.

Il n'en sera que meilleur demain avec ces nouveaux locaux et par anticipation nous vous en remercions vivement.

**Ce sont les familles et les enfants de Bagger qui en bénéficieront.**

**Investir pour l'éducation, investir pour transmettre le savoir dans les meilleures conditions, il me semble que cela doit et devrait être la priorité dans nos communes comme dans tous les pays.**

C'est par l'éducation que la société évolue, il nous faut donc en permanence mettre en application **cette citation** de **M. Jules Ferry** :

Entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, J'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple.



## Arrivée de la fibre optique à Baguer-Morvan

TV HD, jeux en réseau, objets connectés, mais aussi télétravail, télé-médecine, échanges d'informations... Les usages évoluent, les demandes des consommateurs et des entrepreneurs également. L'installation du très haut débit via la fibre optique entend répondre à ces nouveaux défis en proposant des débits de plus de 200 Mégabits (contre à peine 3 aujourd'hui dans le centre-bourg et les hameaux). Depuis plusieurs mois, des travaux sont en cours afin d'offrir la possibilité à **547 logements** de la commune de Baguer-Morvan d'accéder à ce très haut Débit. Réalisés dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit », ces travaux assez onéreux (**2 000 € en moyenne par prise**) sont financés par la Communauté de communes soit à terme un effort financier de 6 millions d'euros. Les Départements, la Région, l'État et l'Union Européenne financent également ce déploiement. Les travaux nécessitent des moyens humains, techniques et financiers très importants. C'est la raison pour laquelle ces travaux s'effectuent progressivement

Compte tenu de l'importance des sommes engagées, un phasage a été mis en place avec l'objectif que tout le territoire soit équipé en 2026. Concernant la commune de Baguer-Morvan, celle-ci a été divisée en **3 secteurs**. Les logements concernés par la première tranche de travaux

**seront raccordables au cours du premier semestre 2020.**

Afin de connaître l'échéance à laquelle le reste de la commune sera raccordable à la fibre optique, Mégalis Bretagne a mis en ligne sur son site, en bas de la page d'accueil, une cartographie ([www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org)). Elle permet de savoir à quelle année le lieu/l'adresse choisi seront raccordables au très haut débit.

Le déploiement de la fibre optique nécessite des travaux complexes qui expliquent leur durée. Pour que cela se passe bien et vite, la coopération des habitants est indispensable.

Parce que si le passage de la fibre en souterrain n'appelle pas d'aménagement particulier, l'aérien, qui nécessite parfois la pose de poteaux sur les trottoirs et de câbles en façade des logements, n'est pas toujours bien accepté.

De plus, le déploiement aérien exige un domaine public accessible, ce qui n'est pas toujours le cas. Il est donc nécessaire que les propriétaires des arbres dont les branches dépassent sur le domaine public les élagages pour permettre le passage de la fibre. Enfin, dans les immeubles de 4 logements et plus les points de branchements doivent être positionnés dans les parties communes des immeubles ce qui exige des propriétaires la signature de conventions d'immeubles qui leur seront adressées.

Le déploiement dans la commune en quelques chiffres :

- 547 locaux (foyer, entreprise, site public) à raccorder d'ici le premier semestre
- Plus de 12 km de câbles seront déployés
- Il faut déployer 22m de câble pour raccorder une habitation en moyenne

Pour plus d'informations :

[www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org)

### Informations complémentaires

#### Que devrais-je payer ?

Mégalis Bretagne construit le réseau de fibre optique jusqu'à un boîtier situé près des habitations, appelé point de branchement optique. Charge à chaque propriétaire intéressé de démarcher un fournisseur d'accès à internet (FAI) afin de conclure un contrat.

Un technicien mandaté par le FAI viendra raccorder le domicile à partir de ce petit boîtier. En fonction de sa politique commerciale, l'entreprise pourra ou non vous facturer les frais de raccordement (jusqu'à 150€).

Vous pourrez ensuite naviguer sur internet avec un accès au très haut débit moyennant un abonnement mensuel de 2€ à 3€ plus cher qu'un abonnement classique ADSL.

## C'est dans la Poche ! 3<sup>ème</sup> Edition



6 jeunes (4 filles et 2 garçons) de 17 ans se sont inscrits au « Dispositif Argent de Poche. » Durant 3 semaines en Juillet 2019, les adolescents en

équipe de 2 se sont succédés afin d'accomplir leur mission à savoir :

- Tâches ménagères (dans les salles, la cantine, l'école, la bibliothèque, les archives, les bureaux de la mairie...)
- Au service technique (entretien des espaces verts, des locaux, des espaces publics, à des tâches tels que le désherbage...)

L'intérêt porté à ce dispositif étant de permettre aux jeunes

- d'être acteur de ses temps libres et de lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité ;
- de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie ;
- d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions telles que le travail en équipe, la notion

d'argent, les règles à respecter, les techniques de travail ;

- une approche de la citoyenneté ;
- d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.

Ayant rempli leur engagement, chaque jeune est reparti avec **75 euros « dans la poche »**



### C'est dans la Poche ! pourra-t-il être renouvelé en 2020 ?

**Remise en cause potentielle de ce dispositif !!!!**

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a reformulé la circulaire d'application qui encadrait le dispositif Argent de poche. Ce dispositif permet à des jeunes âgés de **16 à 21 ans de se voir confier une mission au bénéfice d'une commune dans un cadre citoyen et responsabilisant**, sur la période des vacances.

#### Les principaux changements

Le périmètre d'application sera strictement limité **aux territoires**

**prioritaires de la politique de la ville**. Pour les autres communes, il ne serait plus possible d'être exonérées du paiement des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes, des gratifications modiques mais symboliques. Ne seraient donc plus concernées en Ile-et-Vilaine que Rennes, St-Malo et Redon.

La fin de l'exonération risquerait de porter un coup fatal à ce dispositif très apprécié, singulièrement dans les communes rurales.

## Bibliothèque



Depuis plusieurs mois **l'équipe de bénévoles s'est étoffée afin de préparer l'aménagement** de la bibliothèque dans le nouveau bâtiment au rez-de-chaussée, 2 place de l'église. Outre le déménagement, les bénévoles ont participé à plusieurs réunions et formations informatiques dans le cadre de la **mise en réseau des 12 bibliothèques** de la Communauté de Communes qui a pris la compétence **Lecture Publique « Lire en Baie »**.

Même si cette informatisation n'a pas pu être réalisée à ce jour, toute l'équipe est heureuse de vous accueillir dans un cadre spacieux, clair et, on l'espère, chaleureux. Vous y trouverez un bel espace pour les

enfants, de nombreux documentaires, romans et BD pour tous les âges, sans oublier des nouveautés :

- CD et DVD pour enfants et adultes
  - Jeux de société à utiliser sur place
  - Un ordinateur mis à votre disposition
- N'hésitez pas à venir pour emprunter

ou seulement consulter sur place livres et revues.

**La bibliothèque est ouvert à tous et il n'y a pas d'adhésion.**

**A toutes et à tous, Joyeux Noël et Bonne Année 2020.**

### De nouveaux horaires vous sont proposés :

- Lundi 16h30 – 18h30
- Mercredi 10h – 12h
- Samedi 10h – 12h
- Vendredi après-midi réservé aux deux écoles

## Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

### Réalisation et dégustation de gâteaux à St Thomas de Villeneuve

Au cours d'une séance d'animation du mois d'octobre, c'est sur le thème de l'automne que les résidents de la maison de retraite et de l'unité de Soins de Longue Durée ont préparé et dégusté les fruits de leur réalisation. Installés autour de plusieurs tables, les résidents ont d'abord épluché des pommes et des poires. Ensuite, chacun en fonction de ses possibilités et de ses envies, a pu participer à l'élaboration de la recette des gâteaux en intégrant les différents ingrédients nécessaires : farine, sucre, œufs... Une fois la préparation terminée, les gâteaux ont été apportés en cuisine pour la phase de cuisson. Pendant ce temps, les résidents ont patienté dans la bonne humeur en participant à des jeux de devinettes sur des proverbes et des charades. Enfin, tous ont pu déguster leurs gâteaux.



**à l'unanimité, les résidents les ont trouvés excellents car préparés maison !**

## Ecole Privée Saint Thomas de Villeneuve

Chers Bagerrois et Bagerroises, En cette fin d'année 2019, les écoles St Thomas de Villeneuve et Sacré-Cœur qui composent notre regroupement pédagogique **sont déjà riches de projets, réalisés ou à venir.**

Nous avons ouvert cette année une **7ème classe**, qui nous permet à présent d'accueillir nos élèves dans des conditions encore meilleures, en simple niveau pour les classes de GS, CP et CE1.

A Roz-Landrieux, nous accueillons cette année **61 élèves** répartis dans nos classes de PS/MS, GS et CP. A Bager-Morvan, ce sont 100 élèves qui occupent les classes de PS/MS, CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.



**Les enseignantes de l'école :**  
Catherine Hervé, Coralie Chenu, Claire Montassier, Marie Claire Davy, Vanessa

Ramé, Christine Pinault, Virginie Tardivel, Anne Flore Hirel, Léila Boisaubert, Sylvie Durocher.

Côté immobilier, les travaux de l'école du Sacré-Cœur (Roz-Landrieux) ont démarré il y a quelques semaines et les élèves bénéficieront en **mars 2020** d'une salle de motricité ainsi que d'une pièce qui sera consacrée aux arts visuels. A Bager-Morvan, l'étude concernant la nouvelle salle de motricité est lancée et nous espérons qu'elle sera fonctionnelle d'ici la fin de l'année scolaire. Le local existe déjà, il s'agit de l'aménager pour le rendre plus adapté aux activités motrices pratiquées quotidiennement par les élèves.

Côté pédagogique, toute l'école est mobilisée **cette année sur un grand projet artistique**. Nous mettons en scène le célèbre roman de Jules Verne « Le tour du monde en 80 jours ». Chaque semaine, les élèves bénéficient de l'intervention de Fabienne et de Françoise, artistes musiciennes qui nous aident à préparer ce spectacle. Les élèves explorent le chant, la danse, les instruments et seront fin prêts pour le spectacle prévu en février.

Comme chaque année, différentes sorties sont programmées, en fonction

des thèmes travaillés dans chaque classe. Le travail sur les cinq sens se poursuit pour le cycle 1. Le cycle 2 s'intéresse particulièrement à l'histoire avec des rencontres intergénérationnelles, une visite au musée de la paysannerie et une sortie prévue à l'école d'autrefois de Bothoa.

En cycle 3, **une sortie au Puy du Fou** est à l'étude et la traditionnelle journée à Jersey pour les CM2 est reconduite. Cette journée, intégralement financée par l'association de parents d'élèves est chaque année un beau moment qui marque nos élèves avant leur passage au collège.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, qu'elles soient l'occasion de vous réunir et de passer de doux moments en famille. Nous vous convions également à venir à notre rencontre lors de nos prochaines portes ouvertes, nous aurons alors grand plaisir à vous présenter notre école et nos projets.

Sylvie DUROCHER, chef d'établissement et l'ensemble de l'équipe pédagogique des écoles St Thomas de Bager-Morvan et Sacré-Coeur de Roz-Landrieux.

## OGEC - APEL Ecole Saint Thomas de Villeneuve

Cette année, nous avons ouvert une nouvelle classe à Saint-Thomas de Villeneuve et nos élèves, comme les enseignantes, apprécient cette ambiance plus propice au travail et à l'accompagnement de nos enfants. Notre association apprécie l'implication de tout le personnel pour la bonne ambiance de notre école. Joyeuses fêtes à tous et bonne année.  
L'équipe OGEC

La nouvelle Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre de Bager-Roz a démarré sa nouvelle année 2019-2020 avec une seule et même équipe venant des 2 sites et renforcée de nouveaux membres concrétisant de nouvelles idées de projets dans la continuité des équipes précédentes.

### Bilan 2019 :

**Tout au long de l'année, l'APEL de Bager-Morvan avant fusion avait organisé plusieurs actions :**

- Vente de gâteaux à l'école.
- **1ère vente** de calendrier de l'Avent en chocolat.
- **Journée festive de Noël** avec sa traditionnelle photo du père Noël et tirage au sort des bourriches d'huîtres.
- **Vente de tabliers de cuisine** à l'occasion de la fête des mères.
- **Vide-grenier du printemps** à la salle des sports.
- **Chasse à l'œuf** dans le beau jardin de l'école de Roz-Landrieux.

Nous remercions à ce titre, Tiphaine Desgué, Mylène Duval, Sébastien Laurent pour leur engagement dans l'APEL.



### Calendrier de l'année 2019-2020

- **Une vente de brioches.**
- **L'organisation d'une vente de calendriers pour l'année 2020** à l'effigie des enfants et sur le thème du tour du monde en 80 jours.
- **Une vente de calendriers de l'Avent** en chocolat. (Particulièrement apprécié des petits et grands)
- **7 Décembre :** journée de Noël à l'école de Roz-Landrieux (balade en calèche avec le Père Noël, activités manuelles, tombola, animations chants, pêches aux canards, stands de coups de poings, vente de gâteaux et chocolats, buvette...)
- **20 décembre :** Journée festive à Bager-Morvan avec sa traditionnelle Photo du Père Noël, spectacle offert aux enfants et pot convivial en fin de journée avec le tirage des bourriches d'huître pour clôturer l'année.
- **Une vente de chapons.**
- **8 mars** aura lieu notre traditionnel vide-grenier à la salle des fêtes de Bager-Morvan. Nous proposerons comme l'année précédente des emplacements extérieurs en espérant le soleil.
- **7 avril**, vers 11h, l'organisation d'une chasse à l'œuf dans le jardin de l'école de Roz-Landrieux conclue par un barbecue convivial. (galettes/saucisses).
- **8 mai :** Vide-grenier dans le bourg de Roz-Landrieux.
- **En juin**, l'APEL se joint aux OGEC de Bager-Morvan et Roz-Landrieux pour les Kermesses des 2 écoles qui clôtureront l'année scolaire.
- **Pour le plaisir des enfants**, avec l'aide des parents, nous renouvellerons les ventes de gâteaux tout au long de l'année sur nos 2 sites.

### Pourquoi toutes ces actions ?

Toutes ces actions n'ont qu'un seul but : **contribuer** à financer les sorties scolaires, (Projets artistiques, clôturé par un spectacle des enfants, sortie à Jersey pour les CM2, stage de voiles, journée de rencontre sportive, sorties "école de l'autrefois" de Bothoa, spectacles des "Galopins" pour les maternelles,...), les besoins matériels et pédagogiques selon les besoins de l'équipe enseignante, (**nouveaux** vidéo-projecteurs, livres, manuel informatique, équipements pour la nouvelle classe, jeux pédagogique pour les maternelles...).

Et ce, au profit de **toutes les familles.**

Merci à l'équipe enseignante, toutes les familles et personnes aidants aux manifestations de l'APEL ainsi qu'aux deux Mairies de Bager-Morvan et Roz-Landrieux pour leur soutien. Toute l'équipe de l'APEL souhaite une Belle année 2020 remplie de projets pour tout à chacun !

### Voici le nouveau bureau de l'APEL :

Co Présidentes : J. Madi et A. Rivière  
Co Trésoriers : M. Le Han et A. Derenne  
Co Secrétaires : T. Bertel et C. Jourdan  
Les membres : S. Douabin, C. Deniaud, L. Boisaubert, P. Fauveau, N. Pichon, A. Hermessan, P. Bétend, V. Thébaud, P. Lemarchand, R. Gouablin, N. Moreau, L. Willie, S. Orvain, A. Smith, C. Tupin, C. Delalande, P. Pointel, S. Guérin, B. Labbé, M. Ridard, C. Louyer, M. Roussel-Barbier, L. Lemarchand, G. Reusse, M. Garnier, V. Le Pennec, C. Blanchard, E. Guillier et A. Leclancher

## Ecole Publique Vincent Van Gogh

**La rentrée à l'école Vincent Van Gogh, Noël avant l'heure ?** Sans doute. Au retour des vacances d'été, les élèves de l'Ecole Vincent Van Gogh et leurs familles ont eu la joie de découvrir le nouveau bâtiment de l'école. Après une petite année de travaux que les enfants ont suivis avec grand intérêt et beaucoup de curiosité, ils ont pu, à l'heure dite, **intégrer la nouvelle garderie, la magnifique salle de motricité et pour des TPS-GS, leur nouvelle classe.** Toute l'équipe de l'école adresse un immense merci à M. Erard et à l'ensemble du conseil municipal pour la mise à disposition de ce superbe outil de travail. Une pensée particulière pour Mme Allio, Mme Commereuc et M. Lepot pour l'énergie, la rigueur et la constance avec lesquelles ils ont porté ce projet. Nous n'oublions pas non plus les employés communaux pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur gentillesse.

**Ce nouveau bâtiment va permettre aux enfants de l'école d'accéder à la nouvelle bibliothèque en un trait de plume.** Bibliothèque à laquelle nous avons accès tous les 15 jours grâce aux bénévoles qui avec enthousiasme et bienveillance nous aident à mettre en appétit nos jeunes lecteurs.

Enfin, **anticiper l'agrandissement de l'école, a permis l'ouverture en toute sérénité de notre 6ème classe.** Nous avons donc également le plaisir cette année **d'accueillir deux nouveaux collègues, M. Chemin et M. Coïc.** M. Chemin travaille en étroite collaboration avec Mme Gézéquel puisqu'ils ont chacun l'une des deux « classes jumelles » de CE2-CM1-CM2. Mme Duprey a la classe de CE1. Mme Landais les CP, Mme Prigent assistée par Mme Anne Dit Lever les PS-MS et Mme Poitou les TPS-GS accompagnée par Mme Erhart. M. Coïc prend en charge les TPS-GS le jeudi (toujours jour de décharge de direction) et les CP le vendredi.

Dans ce contexte favorable au travail, nous aurons cette année **les sciences comme fil conducteur.** Les sciences comme domaine de travail, tel qu'inscrit dans les programmes de l'Education Nationale, mais aussi les sciences à travers l'histoire, les arts, la littérature ... Des découvertes sur l'infiniment petit nous irons vers l'infiniment grand au planétarium de Rennes. **Nous poursuivrons nos projets et sorties des années passées sur la nature et la protection citoyenne de l'environnement.** Le sport en lien avec la

connaissance du corps humain et ses 5 sens. La « magie » des couleurs, des effets d'optique, des ondes. Les sciences sont également le thème du spectacle que nous sommes en train d'élaborer, toujours avec Dorothée Liège, de l'association Lumières d'Ombres. Il aura lieu, en soirée, le 13 mars à la salle du Grand Verger. Tout le monde y est cordialement invité.

**Mais pour l'heure, nous vous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2020.**

L'école Publique Vincent Van Gogh  
(Contact : Mme Poitou 02 99 48 16 94)



## Les P'tits Bouts – Association de l'Ecole Publique Vincent Van Gogh



L'association les P'tits Bouts de l'école publique a élu son bureau et accueilli **ses nouveaux membres fin septembre.**

Présidente Pauline Mouton, trésorière Amandine Alonso, secrétaire Carl Neveu et secrétaire adjointe Roxanne Galais. Bienvenue à Fabrice, Anne-Sophie, Alain, Laurence, Tony, Mylène et Guillaume.

Merci à Emmanuelle, Jessica, Nathalie, Emma et Julien pour leur implication durant toutes ces années. Une collaboration entre l'équipe enseignante, l'association, les intervenants musique et théâtre, la mairie et le comité des fêtes a abouti sur un **magnifique spectacle théâtre et danse début mars** (projet d'école sur les chevaliers et princesses, Moyen-âge).

Grâce à la bonne volonté de tous, l'association permet à l'équipe éducative de mettre en place des projets pour nos enfants.

Tout comme l'année dernière, cette fin d'année a été **riche en événements.** Nous avons organisé en novembre une vente de chocolats de Noël et la



Les membres de l'association :

Lucie, Alexia, Fabrice, Carl, Roxanne, Vanessa, Alain, Angélique, Amandine, Pauline  
Absents : Carole, Eric, Anne-Sophie, Mylène, Tony, Laurence, Guillaume

traditionnelle braderie puériculture. Les enfants ont chanté lors de la veillée en décembre et nous avons vendu leurs productions faites à la garderie autour d'un vin chaud.

**Le père Noël est venu distribuer ses bonhommes en chocolat** à nos écoliers lors du goûter de Noël et a offert des cadeaux à chaque classe. Le printemps nous apportera les promesses de belles cultures avec la vente de plants bio en partenariat avec Germain (Bonnemain).

Des **actions écologiques** ont été menées l'année dernière : collecte

des pompotes et des sachets de pain de mie.

**En mars, un nouveau spectacle** sera présenté aux familles sur le thème des sciences, alliant théâtre et danse.

L'association tient à remercier le comité des fêtes, la municipalité, tous les parents qui nous aident et plus particulièrement l'équipe enseignante et les agents de la mairie qui s'impliquent dans la vie de nos enfants.

**Les P'tits Bouts vous souhaitent de joyeuses fêtes et une bonne année 2020 !**

## USBM

### Bienvenue à tous et à toutes !

L'USBM groupement de huit sections sportives : badminton, basket-ball, course à pied, cyclos, gymnastique/zumba, football, marche et tennis de table rassemble depuis de nombreuses années **plus de 500 adhérents**. C'est le reflet d'un dynamisme et d'une volonté d'aller à la rencontre des autres pour mieux vivre ensemble autour du sport.

Les huit sections possèdent leur propre bureau et fonctionnement mais elles **beneficient du soutien de l'USBM**. Les délégués des différentes sections se retrouvent pour échanger et mutualiser les moyens techniques, humains et les compétences. Ainsi ils **contribuent au bon fonctionnement et au développement des sections**. Cette année, l'USBM a organisé un **forum des sports en septembre**. Ce fut un moment convivial de rencontre

entre les adhérents et les différents bénévoles qui œuvrent sans relâche parfois accompagnés de professionnels du Conseil Départemental.

**Un grand merci** à tous ces bénévoles sans qui rien ne serait possible à l'USBM. Merci également à la muni-

cipalité qui nous accorde son soutien matériel et financier par le biais d'une subvention.

**Très belle année à tous.**

La Présidente,  
Annie COMMEREUC



Présidents des sections lors de la réunion de préparation du forum 2019

## Section Basket-ball



Une nouvelle saison a commencé pour le club de basket-ball de Baguer-Morvan. Nous sommes de retour sur les terrains avec un nouveau bureau : **Camille Bedoux et Martin Glémot en tant que Co Présidents, Emma Alein et Clémence Commereuc au secrétariat et Orlane Lecharpentier en tant que trésorière**. Le bureau compte cette année **12 membres**. Nous tenons tout d'abord à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour encadrer des équipes, encadrer les matchs ainsi que les événements organisés par la section.

La section basket-ball compte un **effectif en hausse** en comparaison à l'année dernière, nous accueillons des joueurs des catégories U7 à Seniors. Les portes ouvertes que nous avons

### Horaires :

Sections	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
U7 (5-6 ans)				13h00 - 14h00
U9 et U11	17h00 - 18h30			
U13 (+U11 qui le souhaitent)		15h00 - 17h00		
U15 (+U13 qui le souhaitent)			17h15 - 19h15	
Séniors (féminins et masculins)			19h30 - 21h30	

organisées en juin et en septembre ont connu un franc succès. Cela a été un bon moyen de visibilité pour notre section ainsi qu'un moyen de recrutement contribuant fortement à la **hausse du nombre de licenciés**. Les portes ouvertes seront renouvelées à la fin de cette saison.

Nous souhaitons, une nouvelle fois cette année, remercier Fabien Bénicourt qui encadre bénévolement toute la semaine les entrainements de nos équipes et qui suit également l'équipe des U11 lors de leurs matchs.

Les rencontres de nos équipes se déroulent le samedi matin pour les U9, le samedi après-midi pour les catégories U11 à U15 et le samedi soir ou dimanche pour les équipes de séniors féminines et masculines.

Cette année et comme depuis plusieurs années maintenant, la saison a débuté avec le traditionnel tournoi familial qui s'est déroulé le vendredi 08 novembre.

La fin de la saison de basket sera marquée **par un repas qui aura lieu le samedi 25 avril 2020**, nous comptons donc sur votre présence pour célébrer la fin d'une belle saison. Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne et heureuse année 2020.



## Section Cyclos

Le club termine cette année 2019 sur un bilan positif tant au niveau des effectifs que sur le plan financier, ce qui nous a permis d'offrir un chasuble à chaque adhérent.

Nous remercions Combourg Paysage pour sa contribution publicitaire.

Comme chaque année, nous avons réunis nos adhérents et leurs familles lors de la Galette des Rois le 26 Janvier et la Sortie Familiale le 16 Juin au parc «L'Ange Michel» en Normandie, journée

de rire et de détente dans les attractions. Merci à Arnaud Goupil pour le prêt de son camion.

Des adhérents ont représenté notre club lors de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme qui a eu lieu, en Août à Cognac, sous un soleil magnifique. Rendez-vous à Valogne en 2020 pour les cyclos intéressés.

Nous avons une pensée toute particulière pour notre cher Raymond qui nous a subitement quitté cette année et qui a

toujours été un membre très actif au club. Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressons nos vœux pour l'année 2020.

**Horaires d'hiver** départ 9h00 le dimanche 13 octobre 2019 au 5 avril 2020 inclus.

**Horaires d'été** départ 8h30 le dimanche 12 avril 2020 au 4 octobre 2020 inclus.

Le Président,  
Philippe TEMPIER



## Section Badminton

Comme chaque année, nous avons plaisir à vous accueillir, toujours aussi nombreux, au sein de la section Badminton de l'USBM.

Convivialité, goût de l'effort, respect et échanges sont autant de valeurs qui caractérisent notre sport mais surtout

notre club.

Si vous souhaitez « taper le volant », nous vous invitons à nous rejoindre le **Lundi et le Jeudi de 19h à 21h.**

Sportivement  
Le Président,  
Cédric BERTEL



## Union Pongiste Roz-Baguer

La section possède

- une école de tennis de table de 15 jeunes encadré par un éducateur diplômé d'état,
  - une équipe loisirs de 12 participants
  - 5 équipes en championnat : 1 équipe jeunes cadets juniors en D2, 2 équipes en D4, 1 équipe en D2 et 1 équipe en Pré Régionale
- Soit au total 50 licenciés au club

Pour l'année 2019/2020, les projets sont :

- 3 tournois internes,
- Projet d'un Top 12
- Tournois d'été tous les mardis en juillet et août à partir de 20h (en moyennes participation de 250 personnes)
- Repas de la section,
- L'Assemblée Générale : **en Juin 2020** (date à fixer)

Membres du bureau

Président : Mr Deslandes Yvon

Secrétaire : Mr Papail Jean Marc

Trésorier : Mr Rouxel Eric

Le Président

# Section Football

## Bienvenue aux filles !

La section Football enregistre 150 licenciés pour la saison 2019/2020. La nouveauté de cette saison est l'engagement **d'une équipe féminine Foot Loisirs avec 20 licenciées**. Les séances d'entraînement ont lieu le **mercredi soir de 19h à 20h** avec **Yoann Lesénéchal** et **Steven Le Bonniec**.

Les Séniors, quant à eux, sont encadrés par **Pascal Thébault** et **Gurvan Gringoire**. Le manque d'effectif nous a contraints à nous **associer avec le club de Miniac-Morvan** pour compléter notre équipe B.

L'équipe Vétérans **enchaine les saisons** tout en maintenant un bon rythme.

Concernant le Groupement Jeunes du Pays de Dol et de la Baie, l'effectif est stable avec **120 licenciés**, ce qui représente l'engagement de 7 équipes. Notre équipe U17 A joue en **ligue au niveau R2**.

Nous avons une bonne dynamique en jeunes puisqu'**une équipe U13 et deux équipes U11** sont engagées sur le secteur de Saint-Malo. En Foot Animation, nous avons 32 licencié(e)s de la catégorie U6 (né(e)s en 2014) à U9 (né(e)s en 2011).

Comme tous les ans, la section peut

compter sur son arbitre vétérân, **Lee André**, et également sur un jeune arbitre qui vient de démarrer son parcours à l'arbitrage : **Younn Thébault**. Nous lui souhaitons un excellent parcours avec un maillot certes différent de celui des joueurs mais avec lequel il vit la même passion. Concernant l'arbitrage, nos pensées vont vers la famille d'**Alain Letainturier** qui nous a quittés en juin dernier. Alain a tellement parcouru les terrains de football de la région et arbitré avec une telle passion !

Lors de cette saison également, la section Football a innové dans une nouvelle manifestation : **l'organisation d'un concours de palets**.

Nous avons pris le relais de nos aînés qui l'organisaient le 15 août de chaque année depuis 1970. Notre souhait, tout comme l'avait été celui de l'Amicale Palétiste, **est de faire perdurer ce concours reconnu dans la région**.

Nous **remercions tous nos bénévoles, nos sponsors, nos supporters et la municipalité** qui nous soutiennent toute l'année.

En cette fin d'année 2019, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes et vous adressons tous nos vœux sportifs pour l'année 2020

Les Co-Présidents  
Olivier Bourdais et Jean-Luc Potin



L'équipe féminine

Les responsables des équipes sont les suivants :

Sections	Responsables des équipes
Féminines	Maud Martin
Vétérans	Jean Pascal Bourdais
Equipe A	Pascal Thébault, Ismael Derappe
Equipe B	Gurvan Gringoire, Didier Punelle
U18	Olivier Bourdais
U17	Eric Mouchoux, Didier Punelle
U15	Olivier Bourdais
U13	Johann Beloeil, Anthony Delamaire
U11	Lilian Thébault, Pierre Douabin
U9	Maud Martin
U7	Arnaud Bertel



Merci Alain !



## Section Gym / Zumba

L'association sportive de la Zumba a ouvert ses portes le Mercredi 18 septembre, avec Anaïs Fougeray pour une nouvelle année rythmée avec le sourire et la bonne humeur.

Les cours sont tous les mercredis soirs, avec une séance :

**. 19h00 à 20h15**

Ces cours comprennent:

- . 2 chorégraphies d'échauffement**
- . 4 chorégraphies de Zumba**
- . 30 minutes de renforcement musculaires** (abdos, fessiers, cuisses, etc...)
- . Relaxation** (étirements)

La cotisation est de 60 euros pour l'année par adhérents, vous pouvez

venir et vous inscrire tout au long de l'année, adultes et adolescents..

Nous offrons également à tous les membres ainsi qu'aux adhérents :

- Chocolats à Noël
- Galettes de rois

• Pot de bienvenue

• Un pot pour le dernier cours

Les membres du bureau et moi-même, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

La Présidente  
Véronique Le Bonniec



## Le Lièvre et la Tortue

Cette année, notre course annuelle s'est déroulée le **12 mai dernier** sous un beau soleil. **153 coureurs** ont apprécié le nouveau parcours de 12km à travers les chemins et prairies. Le rendez-vous est déjà pris pour le **29 mars prochain pour les foulées 2020**.

Comme l'année dernière, le 23 novembre nous avons participé au trail de 14km organisé par nos amis de l'association « **un pied devant l'autre** » afin de récolter des dons pour lutter contre la maladie de Charcot.

Les rendez-vous hebdomadaires pour nos sorties sont les suivants :

- **Le mercredi et vendredi de 19h à 20h** (rendez-vous au stade). Les entraînements sont encadrés par Romuald afin que chacun puisse progresser à son rythme.

- **Le dimanche est réservé pour les sorties libres.** De nombreuses courses ont lieu tous les week-end dans le département permettant ainsi de découvrir de nouveaux parcours. Une sortie est également programmée tous les dimanches autour de Baguer-Morvan pour les coureurs qui ne souhaitent pas faire de course officielle.

Comme chaque année, nous vous invitons à venir courir à nos côtés pour découvrir les plaisirs de la course à pied, **n'hésitez pas et venez nous rejoindre pour courir dans la bonne humeur.**

Toute l'équipe des lièvres vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2020.

Sportivement,  
Thierry Martel



### Section Marche

L'année 2019 a commencé par la traditionnelle galette des Rois le 5 Janvier.

Le **16 Mars**, rendez-vous incontournable pour les amateurs de tête de veau au restaurant La Droguette.

Le **3 Juillet**, randonnée pique nique à Erquy où nous avons passé une belle journée ensoleillée au bord de mer.

Du **5 au 12 Septembre**, Voyage en catalogne avec 55 personnes. Très belle semaine.

Le **18 Septembre**, soirée moules dans la salle des loisirs.

Le **16 Novembre**, repas choucroute.

Le **24 Novembre**, nous avons participé à la marche avec l'association « **Un pas devant l'autre** »

Les randonnées du lundi et du mercredi ont repris début septembre et feront une pause pendant les fêtes de fin d'année.

Le président et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2020.

Le président, Bernard Banche



# Arts et Cultures

La saison 2019-2020 a redémarré. Les autres ateliers sont en cours : l'atelier cuisine a redémarré et un nouvel atelier va peut-être se mettre en place.

Le nouveau bureau a été réélu : c'est **Lydia Milhau** qui prend la Présidence à condition que **Joseph Gardan** conserve la Vice-Présidence.

Monsieur Lévêque est élu trésorier, Mme Thérèse Lévêque, Mme Marie-France Roupie, Mme Marie-Paule Glotin sont membres.

Il y aura sans doute d'autres spectacles dont 1 pour les enfants mais au jour où cet article est envoyé, il n'y a pas de dates arrêtées ;

Merci à Mr le Maire et au Conseil de

nous octroyer une subvention chaque année ;

Bonne Année à tous

*Le bureau d'Arts et Cultures*



## Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale a eu lieu le 19 janvier 2019. M Bernard Hamelin 2ème vice-président sortant et non repartant, a été remplacé par Me **Stéphanie Corniet** ; sinon aucun changement dans le bureau.



Le **samedi 3 février** la **soirée Couscous** a connu un vif succès. Le repas était préparé par notre équipe de bénévoles. Le jeudi suivant, comme à l'accoutumée, nous avons offert le **goûter aux membres du club de l'amitié**.

Le **samedi 27 avril**, le **carnaval** s'est déroulé sous un temps clément. Après le défilé, nous avons pris le goûter dans la salle bien décorée pour l'occasion.

Ensuite s'est déroulée la **fête populaire du 13 juillet**. Cette année nous avons innové.

Le repas **animé par 2 groupes de chanteurs** a ravi les convives. Le nombreux public debout a également applaudi le spectacle. Comme tous les ans le **feu d'artifice** sur fond musical était magnifique et le bal populaire a terminé la soirée.

**Merci à la municipalité de prendre désormais en charge ce feu d'artifice.**

La fête communale de septembre a débuté le **samedi 31/08** avec une bonne participation au concours de pétanque.

Le **dimanche matin 1<sup>er</sup> septembre**, le **concours de pêche** se déroulait exceptionnellement autour de l'étang de **M. Dominique Bourdais**. Le temps était de la partie. Les pêcheurs un peu moins nombreux car nous avons changé de dates, ont malgré tout pêché de nombreuses truites.

Cette année, nous avons cessé d'organiser des courses cyclistes et mis en place un vide grenier qui se tenait dans le bourg. Pour une première, ce fut un succès avec plus de **90 exposants**. Nous le reconduirons en 2020.

Le **26 octobre**, nous avons organisé une soirée en l'honneur de nos bénévoles afin de les remercier de leur dévouement et de leur fidélité. Un

traiteur nous avait préparé sur place un bon jambon à l'os et un délicieux dessert.

**L'arbre de Noël du 15 décembre**, supervisé par **Paola** avec le concours de membres du comité ainsi que de parents d'élèves s'est bien déroulé. Les enfants des deux écoles nous ont présenté leurs très jolies chorégraphies sur le thème «**les pays du monde** ». Ensuite le père Noël a fait sa distribution de cadeaux, suivie de la tombola.

Juste avant les vacances de Noël, nous avons offert à tous les enfants des deux écoles un petit sachet de chocolats.

Nous remercions **M. Le Maire** et la municipalité pour la subvention accordée en 2019 et l'entraide du personnel municipal.

Bonne fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux 2020.

**Le Président Frédéric Lemarié**  
Et tous les membres.



## UNC, AFN, OPEX, Soldats de France, Veuves A.C.

**1969 – 2019** : Cinquante années se sont écoulées depuis la création de notre association le 12/11/1969. Nous étions des jeunes combattants des guerres (d'Indochine -Algérie- Tunisie-Maroc). La décision fut prise de nous regrouper pour que ne soit pas oublié le sacrifice que nous avons consenti en allant combattre sur d'autres continents, alors que nous avions à peine vingt ans et plus. Certains d'entre nous aujourd'hui étaient présents le 16/11/1969 lorsque le drapeau de la section a été remis par Yvon Bourges secrétaire d'état aux affaires étrangères à Pierre Fontaine président de la section décédé il y a 23 ans. Au cours des cinq dernières décennies 29 membres sont décédés. Nous avons repris la lourde charge qui nous a été léguée par les anciens combattants des deux guerres mondiales, nous avons aussi pour mission de la transmettre aux plus jeunes générations. C'est un appel que nous lançons pour que perdure les cérémonies au monument aux morts.



**De gauche à droite :**

**M. RAER**, Président des AFN St Malo, Délégué National - **Abbé LECOSSOIS**, ancien Recteur Commandant de réserve et Officier de la Légion d'Honneur - **Maurice QUEMERAIS**, Porte Drapeau - **Pierre FONTAINE**, Président des Anciens Combattants **Jean Hamelin**, Député - **Yvon BOURGES**, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères **M. CLEMENT**, Sous-Préfet - **M. FAGOT**, Secrétaire de l'Office des Anciens Combattants - **Ernest FAVRON**, Maire de Bagger-Morvan



Le jour de la cérémonie du **11 novembre** des décorations ont été remises la croix du combattant et la médaille d'Afrique du Nord (au titre de reconnaissance de la nation) à Bernard Juhel et Jean Pitois nouveaux combattants faisant partis des militaires français déployés sur le territoire d'Afrique du Nord entre le 02 juillet 1962 et le 02 juillet 1964, en plus Jean Pitois a reçu la commémorative de Tunisie, félicitations aux nouveaux décorés.

### MANIFESTATIONS EN 2019

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 26/01/2019, après le compte rendu moral et financier, élections du tiers sortant. Ont été réélus : **Joseph Aubry**, **Jean-Paul**

**Bourdais, Joseph Etienne** et **Jean Juhel**, suite à l'assemblée, partage de la galette des rois et verre de l'amitié avec nos épouses.

A l'élection du bureau rentre comme deuxième vice-président : Robert Martin, autrement pas de changement. Deux concours de belote le 12 mars et le 02 avril, la journée familiale le 22 juin, le 23 mars assemblée départementale à Montfort-sur-Meu, carrefour des présidents le **02 novembre** à Saint Domineuc.

**Nécrologie** : Depuis la parution du dernier bulletin quatre membres de la section sont décédés : **René Joubert A.C.**

d'Indochine le 9/12/2018 ; **Alain Letain-turier** (S de F) le 09/06/2019 ; **Claude Aubry A.C. d'Algérie** le 02/07/2019 ; **Michel Parshad** A.C.-O.P.E.X. au Liban le 02/08/2019. Un merci à Alain qui était notre clairon bien présent à toutes les cérémonies, nous renouvelons à nouveau à toutes les familles nos sincères condoléances.

### Manifestations 2020

Assemblée Générale : Samedi 25/01/2020

Concours de belote mardi 24/03/2020

Cérémonie de la victoire 1945 et Indochine le vendredi 08/05/2020

Journée Familiale le samedi 06/06/2020

Cérémonie National en hommage pour tous les Morts pour la France le Mercredi 11/11/2020

Cérémonie national en hommage pour tous les morts pour la France le 11 novembre 2019

Le bureau se joint à moi et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et meilleurs vœux pour 2019.

Le Président,  
Joseph Etienne

# Le Club de l'Amitié

L'année a débuté par sa traditionnelle galette des rois le **10 Janvier**, jour de l'assemblée générale avec l'élection du tiers sortant, **assemblée avec ses 161 adhérents**. Le **17 Janvier**, élection du bureau qui a été modifié, **Ernest Pichon** ne souhaitant pas se représenter comme président après 20 années de présidence, il a été élu président d'honneur et **Jean Paul Bourdais** président. Le **31 Janvier**, nous avons la potée avec 227 convives. Le **7 Février**, goûter offert par le comité des fêtes, merci au président **Frédéric Lemarié** et à toute son équipe pour leur générosité. Le **5 Juin**, fête du Triathlon avec 538 joueurs présents dans les 5 disciplines : belote, tarot, gai savoir, palets et boules. Repas le midi avec 400 convives et sur le terrain galettes saucisses. Merci à **Monsieur le Maire** pour la mise à disposition du terrain des sports, des salles et de sa présence le midi ainsi que le soir pour la remise des prix. Merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux employés municipaux pour tout le travail effectué. Cette journée fut un grand succès. Je tiens à remercier les adhérents qui ont apporté leur contribution à la réussite de cette journée, la préparation et le rangement. Merci aussi à **Eugène Vinouze** pour avoir prêté et mis en place ses 25 planches à palets. Un grand merci à tous. Le **18 Juillet**, journée pique-nique avec 128



convives, journée d'amitié de gaieté et de bonne humeur. Ce jour, **Jean Aubry** a reçu des mains de Monsieur le Maire avec la présence de Rémi Blanchard, délégué du secteur de Dol, une médaille pour les 20 années passées au service du club. Un grand merci à Jean pour tous les services rendus. Le **10 Octobre**, repas de fin d'année avec 134 convives présents dont quelques invités : Monsieur le Maire, Rémi Blanchard et deux membres du comité des Fêtes. Au cours de ce repas **Ernest Pichon** et son épouse **Annick** furent invités à se déplacer auprès du président pour recevoir ses remerciements pour les 20 années passées comme président du club. Une médaille lui a été remise par Monsieur le Maire qui l'a félicité pour son engagement. Son épouse a reçu une fleur des mains de Rémi Blanchard. Le **12 Décembre**, Bûche de Noël et le renouvellement des inscriptions pour l'année 2020. Au cours

de cette année 16 adhérents sont partis en Roumanie au mois de Mai, 12 adhérents à Chamonix au mois de Juin, le 17 Septembre 57 personnes sont allées voir le spectacle de Marie Guerzaille et le **15 décembre** 48 personnes le spectacle des Bodins. Au cours de cette année, nous avons organisé 7 concours de belote et 4 concours de boules en plus des réunions mensuelles.

Pour **l'année 2020**, il y a **des sorties de préviews**, Croisière sur le Danube, Croatie, Auvergne et Jura. Les inscriptions ont commencées. Concours de Belote et de boules seront également au programme.

Nous remercions Monsieur le Maire et le conseil municipal pour la subvention qui nous est accordée.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2020.

Le Président,  
Jean-Paul Bourdais

## Bayé Danses Trad

Le **9 septembre 2019** les adhérents de la danse bretonne ont eu le plaisir de se retrouver pour démarrer une nouvelle année. Certains ont arrêté, d'autres sont arrivés débutants ou confirmés Nous sommes plus de **40 adhérents** avec **un musicien et une animatrice**, ce qui fait une jolie section.

**En janvier** nous pourrons prendre quelques adhérents supplémentaires. Notre fest noz aura lieu le **21 mars 2020 à 20h30 avec 3 groupes**.

Le **19 mai 2020** nous irons faire une **animation à l'EHPAD Saint-thomas-de-Villeneuve**

Les cours sont les **2ème, 4ème et 5ème mardi de chaque mois du 9 septembre au 30 juin**.

Pour tous renseignements :

Tél. 02 99 48 15 49



Bayé danses trad vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le Président,  
Jean-Yves Flaux



# Musée de la Paysannerie

Le Musée de la Paysannerie vient de terminer sa trente quatrième saison d'ouverture au public, ayant même anticipé la fermeture d'un mois. Toutes structures liées au tourisme, doit au moins être ouverte six mois, si elle veut être reconnue et autorisée à planter des panneaux signalant son existence. Nos panneaux neufs depuis 2018, pour certains n'étant plus aux normes officielles, ou encore, n'étant plus indiqué dans la bonne direction, suite à la fermeture de la route de Dol, (Plein Nord depuis le Champ-Dolent)

Le service de l'équipement appliquant les consignes venues d'en haut, n'est pas responsable de cette lacune, nous avons même été traité avec bienveillance.

2019 restera gravé quelque soit

demain, car en fait, nous doutons aujourd'hui de sa réouverture en 2020.

Les bénévoles ont été exemplaires tout au long de cette saison, car, nous avons dû assumer en totalité l'ouverture au public, suite à la déficience du couple sélectionné pour cela, mais qui fut exclusivement source de déboires inattendus. Personnellement, j'en assume l'erreur et en tire la leçon!

Faute de repeneur, gérant ou autre : le Musée restera fermé ?

En attendant ce nouveau souffle, l'association tient à garder en l'état ce trésor d'exception: le plus grand Musée de l'Ouest en la matière: une richesse exceptionnelle, dont le pays de Dol, voir le pays de Saint-Malo, ne mérite pas: cette affirmation n'engage que moi.

Merci vivement à tous ces Bagerrois, associations et autres qui se sont manifestés lors du verre de l'amitié qui a clôturé la saison, ainsi que les élus des communes voisines qui nous ont honorés de leur présence.

Le plus grand nombre de ceux qui ont brillé par leur absence, se reconnaîtront !

Cette magnifique aventure humaine, fraternelle et chaleureuse, après toutes ces années mériterait d'être poursuivie : page exceptionnelle de Bager-Morvan.

Grand Merci vraiment à ceux et celles qui ont participé à cette réalisation.

Pour l'association: le président (fondateur) **Xavier ROME** 06 88 90 32 49

# Notre-Dame des Landes

Le **25 août** était jour de pèlerinage à Notre-Dame des Landes. C'est avec une belle journée ensoleillée qu'un nombre important de personnes est venu assister le matin à la messe célébrée par le **père Thierry Simon**, curé de la paroisse Saint-Samson de Dol et Pleine-Fougères, et **Xavier Romé**, diacre. Après un pique-nique sur le site où tout le monde est invité, la journée de pèlerinage s'est achevée avec une prière mariale.

Nous avons une pensée pour **Mme Elisabeth Bureau** qui nous a quitté après avoir servi avec générosité Notre-Dame des Landes.

**Nos remerciements** vont à **la famille Quémerais**, propriétaires des lieux, **Pascal Gallien** pour le don de mats, **Daniel Potier** pour leur préparation et leur mise en place, **Nicole Dorel** pour la couture des drapeaux de l'entrée fort appréciés par les pèlerins, aux locataires des prairies pour le stationnement, aux personnes qui entretiennent et fleurissent tout au long de l'année le site, aux personnes qui prêtent du matériel (tonnelles, sono...) et nous aident à le transporter et à le mettre en place.

L'association, **fort de son renouveau**, accueille cette année deux nouveaux membres : **Nicole Dorel** et **Didier Bréguin**.

**Rendez-vous le dimanche 30 août 2020 pour le prochain pèlerinage.**

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020.

Le comité Notre-Dame-des-Landes



## « Un pied devant l'autre »

Notre association organise une seule manifestation par an qui se déroule sur **2 jours le dernier week-end** du mois de **Novembre** le thème étant la **convivialité** et l'**esprit sportif** sur la nature, marche et la course à pied, qui se déroule dans le bourg et la campagne de **Baguer-Morvan**. L'année dernière un trail svv'est ajouté l'après-midi et a été un succès. Dorénavant il sera proposé aussi chaque année, **Thierry, Jean-Michel** et **beaucoup d'autres bénévoles** sont à pied d'œuvre depuis juin pour préparer les parcours.

Cette mobilisation a pour objectif de récolter des dons qui seront **intégralement reversé à l'ICM** situé à l'hôpital de la salpêtrière à Paris, qui se mobilise pour vaincre la maladie de Charcot.

Nous sommes allées rencontrer les chercheurs et le **professeur Saillant**, nous avons pu discuter et échanger avec eux et nous leurs avons remis grâce à notre week-end de novembre 2018 un chèque de **10 000 EUROS**. Je remercie tous les bénévoles, la municipalité et toutes les bonnes intentions de chacun,

Merci

La présidente **AUBRY Martine**.



## Amicale Palétiste

Après **49 ans d'existence**, l'amicale paletiste a pris fin **le 8 Mars 2019**.

Après la démission de tous les membres de l'association, aucun candidat à la reprise ne s'est présenté à l'assemblée générale. La dissolution de l'amicale paletiste a donc été décidée.

La sous-préfecture de St Malo a rendu son accord le **23 Mai 2019**.

Les finances de l'association se portaient bien, ce qui a permis de **faire un don de 4 820 euros** à l'Hôpital

Salpêtrière de Paris à la Fondation de l'Institut du Cerveau et de la Moëlle épinière (ICM) au service de la Maladie de Charcot.

**Un autre don de 4 503.75 euros** a été effectué à la Commune de Baguer-Morvan en clôture de l'association.

**Depuis 1981**, chaque année, l'association a pu **offrir un cadeau de Noël aux personnes de 70 ans et plus**, cela grâce à nos 2 concours annuels, mais aussi grâce à **de généreux donateurs**, je ne citerai pas leurs noms

mais se reconnaîtront, nous tenions à les remercier chaleureusement.

Surtout que depuis sa création, l'association n'a jamais souhaité percevoir de subventions communales. Je tiens à remercier toutes les personnes ayant fait partie et fait vivre l'association.

L'année 2020 arrive, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, la santé et une heureuse année.

Le Président  
**Eugène VINOUBE**

## Accueil Loisirs

L'accueil de loisirs de Baguer Morvan est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes, fonctionnant durant les petites et grandes vacances scolaires sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

En fonction de l'équipe d'animation et des thèmes retenus, les enfants peuvent profiter de différentes activités : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques etc...

Cette année, l'accueil loisirs a permis à 137 enfants de Baguer Morvan et des environs de se divertir, s'amuser, profiter, se détendre... De nombreuses sorties ont été organisées : comme Royal Kids à Montgermont, Cobac Parc à Lanhélin, le Zoo de la Bourbansais, la plage de Dinard, les jardins de Brocéliande, la patinoire de Rennes, le bowling ou encore la piscine à Dol de Bretagne. Des échanges intergéné-

rationnels ont été également menés avec la Maison de Retraite de Baguer Morvan en proposant des ateliers jeux de société entre les enfants et les résidents.

Aurélien et son équipe vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année ! Nous vous attendons dès les vacances d'Hiver 2020 pour accueillir les familles et les enfants qui souhaitent bénéficier de ce service récréatif et éducatif qu'est l'Accueil Loisirs de Baguer Morvan.

**Adresse :** 11 bis, rue du Général de Gaulle, 35120 Baguer Morvan

**Ouverture :** Vacances d'Automne, d'Hiver, de Pâques, d'été (fermeture 2 semaines en août)

**Horaires de fonctionnement :** 7h30-18h30

**Mail :** acmbm@ccdol-baiemsm.bzh

**Téléphone :** 09 72 97 20 69



## Inauguration du nouvel espace aquatique communautaire

Le lundi 28 octobre dernier, Denis Rapinel, Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel, inaugurait le nouvel espace aquatique Dolibulle en présence du Président du Département d'Ille-et-Vilaine, J.L.Chenut, du Vice-Président à la Région, M.Meyrier et du Sous-Préfet de Saint-Malo : V.Lagoguey. Près de 300 personnes sont venues découvrir ce nouvel équipement phare de la Communauté de Communes.



## Dolibulle : après les portes ouvertes, le grand bain !



L'envie de découvrir Dolibulle est manifeste. Près de 1 200 personnes ont visité en avant-première le nouvel équipement aquatique construit par la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, qui accueille ses premiers baigneurs depuis le 16 novembre 2019.

Le 29 octobre 2019, de nombreuses personnes ont saisi l'occasion des Portes Ouvertes pour découvrir ce qui se cache derrière la vaste façade de Dolibulle. Beaucoup d'usagers de la piscine et autres visiteurs ont été accueillis, guidés et renseignés par le personnel de Prestalis qui s'est formé, ces dernières semaines, aux nouveautés de Dolibulle.

Dolibulle est ouvert tous les jours. Pour plus d'infos n'hésitez pas à consulter le nouveau site internet : [piscine-dolibulle.com](http://piscine-dolibulle.com)



## Une aide pour soutenir les TPE

Le Pass Commerce et Artisanat est un dispositif visant à soutenir le développement des entreprises artisanales et commerciales indépendantes.

La Région compétente en matière de développement économique, a le souci de moderniser et de dynamiser l'activité des entreprises commerciales et artisanales dans les communes de moins de 5 000 habitants.

La Communauté de communes s'est associée à la Région afin d'aider financièrement les entreprises à réaliser leurs travaux d'investissement.

## Soutenir l'investissement

Qu'il s'agisse d'un projet de création, de reprise, de modernisation ou d'extension de l'activité, le Pass Commerce et Artisanat permet aux entrepreneurs de faire face

aux coûts liés à des investissements : travaux immobiliers (accessibilité, mise aux normes, embellissement intérieur et/ou extérieur, sécurité)...

Le dispositif permet également de financer des investissements immatériels, notamment des prestations de conseil.

Ce Pass Commerce et Artisanat prend en charge 30 % des dépenses éligibles, plafonnées à 16 666 € HT soit une aide maximale de 5 000 €.

## Bénéficiaire du Pass

Les entreprises commerciales ou artisanales doivent être indépendantes et inscrites au registre du commerce et des sociétés, ou au répertoire des métiers. Par ailleurs, elles doivent compter moins de 7 salariés et avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Pour bénéficier de l'aide, cofinancée à 50% par le Conseil Régional et 50% par l'intercommunalité, l'artisan ou le commerçant peut se faire accompagner dans le montage de son dossier par la Chambre de commerce et d'industrie ou par la Chambre des métiers et de l'artisanat, partenaires de ce dispositif. Le dossier est ensuite instruit et notifié par la Communauté de communes qui procédera directement au versement de la subvention.

Une enveloppe budgétaire est prévue pour l'équivalent de 10 dossiers à hauteur de 5 000 € de dépenses partagées avec la Région.

Plus d'infos : Pôle Développement économique, emploi et tourisme

Service Développement économique  
Aurélie RIDEL, Responsable du pôle Développement économique, emploi et tourisme

Tél. 02 99 80 90 57.



### Mission Locale

#### Au bénéfice de quel public ?

Les jeunes de 16 et 25 ans (inclus) et sortis du système scolaire, quel que soit le niveau scolaire, diplômé ou non

#### Quelle offre de services ?

**L'avenir professionnel, la formation, l'emploi, l'apprentissage...** :

Quels métiers recrutent ? Où trouver des offres ? Besoin de formation ? Comment préparer un entretien d'embauche ?

#### La vie quotidienne :

Comment passer son permis ? Trouver un scooter ? ... A qui s'adresser pour trouver un logement ? se soigner ?

Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ? Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

#### La Mission Locale est là pour :

**Des conseils et un accompagnement personnalisé** par un conseiller

**La Garantie Jeunes** : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (490€ sous condition) Un espace coopératif pour refaire son CV, consulter des offres

**Des rencontres avec des employeurs** : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages ...

**Des stages et négociations d'emploi** avec suivi en emploi

#### Nous rencontrer :

**A Saint-Malo**, 35 avenue des comptoirs (quartier Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à 12h et 13h30 à 18h (fermé le vendredi matin) mais aussi à l'espace Bougainville (1 fois par mois) et au Pôle Jeunesse (1 fois par mois)

**Sur un point de permanence** peut être plus proche de chez vous : Dinard, Cancale, Dol-de Bretagne, Pleine-Fougères, Combourg, Tinténiac, Pleurtuit

**Des infos**, prendre RDV : 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur notre site [www.mlstmalo.bzh](http://www.mlstmalo.bzh)



du Mont Saint-Michel est lancée pour améliorer la qualité des eaux littorales. La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne lance des mesures de qualité microbiologique des cours d'eau se déversant dans la Baie du Mont Saint-Michel. Le bureau d'études DMEau a été retenu pour assurer cette mission entre octobre 2019 et avril 2020.

Par cette action, la CLE souhaite identifier et réduire les sources de pollution microbiologique sur les fleuves côtiers de la Baie du Mont Saint-Michel afin d'assurer le maintien et la pérennisation des usages et activités économiques dépendant fortement de la qualité des eaux littorales, tels que la conchyliculture, la pêche professionnelle, la pêche à pied ou encore la baignade. Ces analyses s'inscrivent plus globalement dans l'élaboration des « profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et sites de pêche à pied », étude portée par l'Association Inter-SAGE Baie du Mont Saint-Michel consistant à inventorier toutes les sources potentielles de pollution microbienne susceptibles de toucher les zones de production conchylicole et les sites de pêche à pied, et à proposer ensuite des actions correctives et préventives pour limiter le risque de pollution.

Les mesures sont réalisées sur les cours d'eau des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne mais aussi sur ceux des bassins versants du Couesnon, de la Sélune et de la Sée en Normandie afin d'avoir l'ensemble des données à l'échelle de la Baie du Mont Saint-Michel. Les résultats permettront d'améliorer la connaissance sur les apports de chaque bassin versant et notamment leurs impacts sur la qualité sanitaire des coquillages.

Enfin, la CLE accompagne ses différents partenaires en valorisant toutes les actions et les bonnes pratiques qui contribuent à la qualité des eaux littorales : amélioration des systèmes d'assainissement des eaux usées auprès des collectivités ; amélioration de certaines pratiques agricoles (épandage, stockage de fumier) auprès des agriculteurs et de la Chambre d'Agriculture ; soutien des associations interprofessionnelles comme l'Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre Et de la Mer (ACCETEM), une entente entre les professionnels de la terre et de la mer, etc...

### Des pêches électriques sur le Guyoult pour évaluer la qualité du cours d'eau avant travaux

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDo) dresse actuellement un état de la qualité des cours d'eau du bassin versant. Dans le cadre des futurs travaux de restauration du Guyoult, ce petit fleuve côtier a fait l'objet de pêches électriques.

Il s'agit pour le SBCDo de dresser un état des lieux de la population piscicole avant de réaliser les premiers travaux de restauration du Guyoult. Les tous premiers comptages donnent un aperçu du patrimoine halieutique de la rivière, avec la présence d'espèces telles que des perches, des gardons, des brochets, des anguilles ou encore plusieurs lamproies de

Planer.

### Une méthode de prélèvement indolore

Les pêches électriques ont été réalisées par la société Labocéa. Cette technique de prélèvement est sans danger pour les poissons qui sont remis à l'eau après comptage et pesée. Les différentes espèces répertoriées permettent de connaître plus précisément l'état du cours d'eau et de savoir sur quel(s) paramètre(s) de restauration travailler afin de rétablir un milieu de qualité plus fonctionnel.

### Un milieu légèrement dégradé

Les espèces observées sur certains secteurs du Guyoult s'écartent de celles qui sont habituellement rencontrées, témoignant d'une détérioration de la qualité du milieu. Le syndicat espère toutefois aller vers de meilleurs résultats à l'issue du nouvel inventaire qui sera réalisé à la suite des travaux. Par ailleurs, le syndicat utilise d'autres indicateurs : « physico-chimie de l'eau », « indices biologiques », « débit » afin d'affiner sa connaissance pour proposer des opérations de restauration ambitieuses et adaptées.

La Commission Locale

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDo)

1 avenue de la Baie - Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE  
Tél : 02.57.64.02.54 - [contact@sage-dol.fr](mailto:contact@sage-dol.fr)

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDo sur [www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)

### Syndicat des Eaux de Beaufort



### Economies d'eau

Soyons acteurs de notre eau, soyons acteurs de notre avenir

#### Méthode simple pour savoir où j'en suis :

Je regarde ma consommation annuelle sur ma facture et la divise par le nombre de personnes dans mon foyer.

Depuis le 1er septembre 2019, chaque abonné peut rencontrer nos services à moins de 20 minutes de route de chez lui.

- Accueil Véolia de Saint-Malo (23, rue Augustin Fresnel) ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 16h
- Accueil Véolia de Dol-de-Bretagne (32 rue de la Rouelle - Parc d'activités Les Rolandières) ouvert le lundi et le mercredi de 9h à 12h



### Les actualités du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Une campagne d'analyses bactériologiques sur les fleuves côtiers de la Baie





### Mairie : Horaires d'ouverture du secrétariat au public

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h15	Fermé
Mardi	8h30 - 12h15	14h00 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h15	Fermé
Jeudi	8h30 - 12h15	Fermé
Vendredi	8h30 - 12h15	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 - 12h15	Fermé
Du 23 décembre au 03 janvier	8h30 - 12h15	
Vacances scolaires	8h30 - 12h15	
Juillet/Août	8h30 à 12h15 sauf samedi	

Mail de la mairie : [mairie.baguermorvan@wanadoo.fr](mailto:mairie.baguermorvan@wanadoo.fr)

### Permanences du CCAS

Tous les mardis et jeudis de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous, Madame ALLIO assure les permanences du CCAS au 1 bis rue du Commandant Lecossois, à côté de la mairie. Tél 02 99 89 25 88 - [ccas.bm@orange.fr](mailto:ccas.bm@orange.fr)

### Horaires de la Bibliothèque

Lundi de 16 h30 à 18 h 30  
Mercredi de 10 h 00 à 12 h00  
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

### Cérémonie des Vœux et des Nouveaux Habitants

Le 04 Janvier 2020 à 11 heures à la Salle du Grand Verger

### Déchetterie du Pays de Dol

La Janaie, route de Pontorson

Depuis le mois de janvier 2019, il faut vous munir de la carte d'accès gratuite pour accéder à la déchèterie.

Pour ce faire vous disposez en mairie d'un formulaire à compléter et à retourner à la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel par courrier ou par mail ([valorisons@ccdol-baiemsm.bzh](mailto:valorisons@ccdol-baiemsm.bzh)) accompagné de la copie d'un justificatif de domicile et une copie recto-verso d'un titre d'identité.

La carte d'accès gratuite sera envoyée directement à votre domicile, un seul exemplaire par foyer.

Service gratuit d'aide sur place par les employés.

### Professionnels

Mardi	09 h à 12 h
Vendredi	09 h à 12 h

### Horaires d'ouverture aux particuliers

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h - 17h
Mardi	Fermé	14h - 17h
Mercredi	9h00 - 12h00	14h - 17h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14h - 17h
Samedi	9h00 - 12h00	14h - 17h
Dimanche	Fermé	Fermé

### Horaires été 14h-18h

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi matin dans le bourg et le jeudi en cam-

pagne (conteneurs). La collecte du tri sélectif s'effectue le jeudi sur toute la commune.

### Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Dol-de-Bretagne

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h15	13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h15	13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h15	13h30 - 16h00

### Verbalisation des dépôts sauvages de déchets

Nous constatons des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures portant **atteinte à la salubrité** et à l'environnement. Désormais, les responsables de dépôts sauvages et des déchets se verront verbaliser d'**un montant de 75€**.

### Objets trouvés

Nous récupérerons régulièrement en mairie, les **objets retrouvés** sur la commune (bijoux, clés, vêtements, lunettes, gants...) N'hésitez pas à venir nous consulter.

Rappel, mise en place depuis le **1er janvier 2017**, d'un dispositif permettant de couper l'alimentation électrique sur la scène de chaque salle à partir de 3 heures du matin, afin de faire respecter l'arrêt des sonorisations à partir de cette heure

## TARIFS LOCATION SALLES 2020



## SALLE DE LOISIRS

GRATUIT pour toutes les associations de la commune (sauf chauffage)

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	150.00 €	200.00 €
WEEK END	210.00 €	340.00 €
Vin d'honneur-réunion	55.00 €	85.00 €
Belote-théâtre-thé dansant	90.00 €	140.00 €
Forfait consommable du 01/10 au 30/04	45.00 €	70.00 €

Pas de location de vaisselle dans cette salle.



## SALLE DU GRAND VERGER

GRATUIT y compris le chauffage pour les 2 Arbres de Noël (CDF et MSTV) et les Classes,

GRATUIT sans le chauffage pour le CDF (goûter offert au Club de l'Amitié)

GRATUIT pour chaque école 1 fois par an.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	300.00 €	400.00 €
LOCATION WEEK END ET JOURS FERIES du vendredi 14 h au dimanche 19 h + veille et jours fériés		
Avec cuisine	490.00 €	780.00 €
LOCATION SEMAINE HORS MARIAGE DU LUNDI AU JEUDI		
Repas	120.00 €	290.00 €
Réunion	70.00 €	180.00 €
Concours de belote du lundi au jeudi	100.00 € chauffage compris	

ASSOCIATIONS DE BAGUER MORVAN	
1ère location	110.00 €
2ème location	165.00 €
3ème location	220.00 €
Locations suivantes	350.00 €

CHAUFFAGE SELON BESOIN	
pour un week end	130.00 €
pour une journée ou une soirée	70.00 €

VAISSELLE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations de Bagger-Morvan	Gratuit	
les 50 couverts	30.00 €	50.00 €

VAISSELLE CASSEE OU EGAREE	COMMUNE	HORS COMMUNE
L'assiette	4.50 €	
L'assiette à pizza	6.00 €	
Tasse, verre, couvert	2.50 €	

## Assistante maternelle

La liste est **disponible à la mairie** ou sur [www.assistantsmaternels35.fr](http://www.assistantsmaternels35.fr)

## Les cartes nationales d'identité

La commune de Bagger-Morvan ne peut plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité (sur décision gouvernementale).

La démarche se fait dorénavant auprès des mairies dotées de stations biométriques. Les mairies les plus proches sont Dol-de-Bretagne, Combourg et Saint-Malo. Il faut contacter la mairie de vos souhaits afin de fixer un rendez-vous et vous présentez ensuite en ayant rempli une pré-demande en ligne sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

## Divagation de chiens ou chats

Nous vous rappelons que les chiens ou chats en divagation seront ramassés par la fourrière animale « Chenil Service ». Les propriétaires des animaux devront s'acquitter d'un forfait fourrière de 91 € pour récupérer leur animal, et de 161.50 € si l'animal n'est ni tatoué, ni pucé.

## Camion poids lourd



Pour rappel, **une plateforme est installée** dans la Zone Artisanale La Roche Blanche, pour que les camions Poids Lourds puissent se stationner le week end en toute sécurité, ceci afin de ne pas utiliser les places de stationnement sur les parkings de la commune.

**N'hésitez pas à appeler en mairie pour tout questionnement à ce sujet.**

## Recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser en mairie entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Vous pouvez vous déplacer en mairie ou faire la démarche par internet. Pour ce faire il suffit de créer son compte en quelques clics sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.

## Déjections canines – Utilisez les sacs à dog mis à votre disposition !

Des distributeurs de « **sac à dog** » sont mis à votre disposition dans différents endroits de la commune, vous en trouverez au terrain des sports, au Chemin du Héron, à la mairie, rue d'halouze et au cimetière. Ayez **le bon réflexe**, c'est votre devoir de maître.



## Entretien des pieds de façade et des trottoirs enherbés

Ne pouvant plus utiliser de produits phytosanitaires, les employés municipaux assurent l'entretien des trottoirs et pieds de caniveaux enherbés mais ce sont aux propriétaires d'entretenir les pieds de façade et les murs de clôture. Là où auparavant un passage annuel suffisait, il en faudrait 3 désormais du fait de cette interdiction. Nous devons changer nos regards sur les « mauvaises herbes », nettoyer son trottoir, certains le font déjà, un geste qui devrait se faire naturellement comme le déneigement.



## Désherbage

Afin de préserver la qualité des eaux, nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide : à moins de 5 m des cours d'eau, à moins d'1 m des

fossés même à sec dans les caniveaux, bouches d'égout et avaloirs.

## Cimetière et cinéraire sur la commune



Tarifs des concessions		
Concession simple de 2m <sup>2</sup>	30 ans 200 €	50 ans 350 €
Columbarium case 4 urnes + plaque de marbre	30 ans 800 €	50 ans 1050 €
Caves urnes case 4 urnes + plaque de marbre	30 ans 800 €	50 ans 1050 €
Dispersion des cendres	100 €	

## Cartouches d'encre imprimante et photocopieur usagés

la Mairie **récupère les cartouches** d'encre d'imprimante et de photocopieur. Vous pouvez également venir **déposer vos piles usagées**.

## Affichage pour les manifestations

La ville de Dol-de-Bretagne a mis en place un Règlement Local de Publicité, ce règlement **INTERDIT** d'afficher sur Dol des panneaux annonceur d'événements festifs ou autre. Le **non-respect** de ce règlement entraîne une verbalisation de **68 euros** par panneau pour les associations.



## Elections municipales du 15 et 22 Mars 2020

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **07 février 2020**.

Vous pouvez vous inscrire en vous déplaçant à la mairie ou directement par internet sur le site **service-public.fr**.

Tout citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne : <https://www.services-public.fr/particuliers/vosdroits/servives-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Suite à cette vérification et en cas d'erreur dans votre Etat Civil, vous devez effectuer vous-même la demande de rectification, directement en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Pour voter aux élections municipales il faut impérativement présenter une pièce permettant de justifier de son identité.

Voici une partie des pièces les plus courantes acceptées :

- **Carte nationale d'identité** en cours de validité ou périmé depuis moins de

cinq ans

- **Passeport** en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans

- **Permis de conduire**

- **Carte vitale avec photographie**

- **Permis de chasser avec photographie**, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## 15 ET 22 MARS 2020



BAGUER-MORVAN - LE 6 OCTOBRE 2019

# CLASSE 9